

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
Faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences
commerciales
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE



Mémoire de fin d'étude

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences financières

Option : Finance et banques

Sujet :

Le rôle de la microfinance dans l'émergence des micro-entreprises

CAS : Agence CPA N°189 DBK et l' ANGEM de Tizi-Ouzou

Réalisé par :

**AMIRAT Hayat
ARKAK Amel**

Encadré par :

Mme AMIAR Lila

Mémoire soutenu devant les jurys suivants :

- **Présidente : Mme SI MENSOUR Farida, MCB, UMMTO.**
- **Examinatrice : Mme BOULIFA Yamina, MAA, UMMTO.**
- **Promotrice : Mme AMIAR Lila, Professeur, UMMTO.**

Promotion : 2022/2023

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier avant tout, le bon Dieu, tout puissant, de nous avoir donné la force et la puissance pour pouvoir mener ce modeste travail à terme.

Un grand merci à Nos famille pour leurs soutien et encouragements permanents.

Nos remerciements s'adressent à tous nos professeurs qui nous ont guidés au long du parcours universitaire, et plus particulièrement notre promotrice Mme AMIAR Lila pour l'honneur qu'elle nous a fait en assurant l'encadrement.

Nous tenons également à remercier Mr AIT HEMMOU Mahmoud le directeur de la banque CPA de Draa Ben Khedda, qui nous a bien acceptés de nous accueillir et Mr MOUHAMED AKLI Meziane qui nous a considérablement aidés dans l'élaboration de ce mémoire.

Et également tous le personnel de l'ANGEM qui nous ont accompagnés durant notre passage.

Nous remercions les membres de Jury qui ont accepté sans réserve, de juger et d'évaluer notre travail.

Enfin, merci à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la conception de ce mémoire.

Dédicace

Pour chaque début une fin et me revoilà en fin de mon parcours universitaire, obtenant un diplôme en master option finance et banques, je dédie ce travail à :

Allah qui m'a donné le courage et la force et qui m'a toujours orienté vers le bon sens.

Mes parents Ahcene et Wahiba que j'aime tant.

Mes frères Fouad et Yanis.

Ma sœur Dounia

Ma tante Katia et ses enfants (Anais, Lily, Leaticia et Maksen).

Ma très chère copine Amel avec qui j'ai partagé ce modeste travail.

HAYAT

Dédicace

Pour chaque début une fin et me revoilà en fin de mon parcours universitaire, obtenant un diplôme en master option finance et banques, je dédie ce travail à :

Allah qui m'a donné le courage et la force et qui m'a toujours orienté vers le bon sens.

Mes parents Mouhend Saïd et Rachida que j'aime tant.

Mes frères Ghiles, Fouad, Amine, Aïssame, Karim.

Toutes ma famille.

Ma très chère copine Hayat avec qui j'ai partagé ce modeste travail.

AMEL

Liste des abréviations

Liste des abréviations.

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiatives

ANADE : Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat

ANDI : Agence Nationale de Développement Industriel

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

BDL : Banque de développement local

BEA : Banque Extérieure d'Algérie

BNA : Banque Nationale d'Algérie

BRAC: Bangladesh Rural Advancement Committee

CIB : Carte Inter Bancaire

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

CNRC : Centre National du Registre du Commerce

CPEC : Caisse d'Epargne et de Crédit

CVECA : Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Autogérée

DBK : Draa Ben Khedda

DR : Délai de Récupération

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

FIG: Fond International de Garantie

FINCA: Foundation for International Community Assistance

IBS : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRG : Impôt sur le Revenu Global

ME : Micro-entreprise

ONG : Organisation Non Gouvernementales

PME : Petite et Moyenne Entreprise

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SNC : Société au Nom Collectif

SPA : Société Par Action

TIR : Taux Interne de Rentabilité

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

VAN : Valeur Actuel Nette

Liste des, tableaux, schémas et figures

Listes des tableaux, schémas et figures

I. Liste des tableaux :

	Intitulé des tableaux	N° page
Tableau N°01	Classification des moyennes, petites et micro-entreprises	33
Tableau N°02	Le climat de travail dans les pays maghrébin	49
Tableau N°03	La création d'entreprise dans le monde	51
Tableau N°04	Tableau récapitulatif des deux programmes de financement (CPA-ANGEM)	63
Tableau N°05	Financement triangulaire pour un photographe	81
Tableau N°06	Structure d'investissement en DA	82
Tableau N°07	Structure de financement d'un projet en DA	82
Tableau N°08	Tableau d'amortissement de crédit bancaire établi par l'ANGEM en DA	83
Tableau N°09	Plan d'amortissement (validé) en DA	84
Tableau N°10	Tableau des dossiers financés par l'agence CPA N°189-ANGEM (2009-2022)	85
Tableau N°11	Nombre de dossiers financés par l'agence CPA N°189-ANGEM (de 2018 au juin 2023)	86
Tableau N°12	Répartition des dossiers financés par secteur d'activité par l'agence CPA N°189-ANGEM	87

Listes des tableaux, schémas et figures

II. Liste des schémas :

	Intitulé des schémas	N° page
Schéma N°01	Récapitulatif de la classification juridique des entreprises	31
Schéma N°02	Les facteurs nécessaires pour crée une entreprise	36
Schéma N°03	Les étapes d'étude de marché	39
Schéma N°04	Types de décision	42
Schéma N°05	Le taux d'acceptation ou de rejet de projet	46
Schéma N°06	Etapes de création des micro-entreprises	48
Schéma N°07	L'organisation de l'agence ANGEM	59
Schéma N°08	L'organigramme de l'agence CPA N°189 (DRAA BEN KHEDDA) de 2 ^{ème} catégorie	72
Schéma N°09	La structure de service de crédit	75

III Liste des figures :

	Intitulé des figures	N° page
Figure N°01	Montant d'investissement < 1000000 DA	63
Figure N°02	Représentation graphique du nombre de dossier financés par l'agence CPA N°189-ANGEM (2018-2023)	86
Figure N°03	Réparation des dossiers financés par secteur d'activité par l'agence CPA N°189-ANGEM rn pourcentage (%)	88

Sommaire

Sommaire.

Introduction générale :	01
--------------------------------	-----------

Chapitre I: Le cadre conceptuel de la microfinance

INTRODUCTION :	06
SECTION 01 : Le contexte d'émergence de la microfinance :	06
SECTION 02 : Les différents concepts de base de la microfinance.	11
SECTION 03: L'évolution de la microfinance.	19
CONCLUSION :	23

Chapitre II : Les Très Petite Entreprises TPE

SECTION 01 : Les notions de base sur les micro-entreprises	25
SECTION 02 : La création des micro-entreprises	35
SECTION 03 : impact et rôle de la micro-entreprise dans le développement économique de l'Algérie.	51
CONCLUSION	53

Chapitre III: L'agence CPA N°189 et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de dispositif l'ANGEM de T.O.

INTRODUCTION :	55
SECTION 01 : La présentation de deux organismes (La CPA banque DBK N 189 et ANGEM).	55
SECTION 02 : La relation banque-ANGEM et le financement triangulaire des micro-entreprises.	79
SECTION 03 : Analyse de l'apport du CPA dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANGEM.	85
CONCLUSION:	90
Conclusion générale.	93

Bibliographie.

Introduction générale

Introduction générale :

Depuis le début des années soixante-dix, l'une des plus importantes mutations qui a marqué la sphère de l'économie à l'échelle mondiale est l'émergence des entreprises notamment la TPE. De ce fait, l'entreprise de petite dimension a connu une évolution très élevée et elle a succédé à un foudroyant qui a éclipsé les apports de la grande entreprise considérée jusque-là comme le pilier d'une économie moderne. Le monde découvre la petite entreprise en tant qu'agent économique, créateurs de la richesse, et facteur de compétitivité sur le marché mondial. La plupart des entreprises, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, sont des TPE. Ces entreprises sont une source essentielle d'emplois, de valeur ajoutée et de devises.

Au cours des dernières années, l'État algérien s'est fixé comme l'un de ses principaux objectifs la promotion de la création de micro-entreprises, reconnaissant leur potentiel en tant que moteur de croissance économique et de développement social. En effet, favoriser le développement de ces petites entreprises contribue de manière significative à la création de richesses en stimulant la production et la génération d'emplois.

En Algérie, le terme "TPE" désigne généralement les petites entreprises engagées dans des activités telles que l'artisanat, l'agriculture et certains services tels que le transport et la restauration. Une micro-entreprise est créée lorsque l'entrepreneur a une idée de projet et démontre une véritable volonté de réussir, n'hésitant pas à investir une part significative de son capital financier pour le prouver. Le microcrédit est utilisé comme un outil de reconstruction du secteur des très petites entreprises.

Depuis la fin des années 1980, l'économie algérienne a compris que le secteur public seul ne peut répondre aux besoins économiques et sociaux grandissant du pays. La chute des prix du pétrole et la montée de la contestation sociale, cette situation a poussé les pouvoirs publics algériens à se lancer dans un long processus de réformes économiques, visant à libéraliser l'économie du pays, en se tournant davantage au secteur privé et a incité le gouvernement à prendre des mesures afin de stimuler l'économie nationale.

Au cours des années 1990, les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs de soutien à la création d'entreprises génératrices d'emplois et la promotion de l'entrepreneuriat à savoir : Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE) Ex: Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) et Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) et

Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM), qui retient particulièrement notre attention.

L'ANGEM est un outil utilisé par le gouvernement pour lutter contre le chômage et l'instabilité. Il s'agit d'un programme de prêt qui permet aux individus de financer l'achat de petits équipements et de matières premières nécessaires pour démarrer une activité ou un métier. Les entreprises créées dans le cadre de l'ANGEM bénéficient d'avantages financiers et fiscaux pour les aider à se lancer sur le plan économique.

Si ces micro-entreprises ont apporté des fruits, c'est grâce à la contribution de la banque en tant qu'intermédiaire financier sur des financements triangulaires, spéciaux par signatures, pour améliorer le financement des crédits aux jeunes promoteurs et améliorer la relation Banque-ANGEM. Afin de développer leurs prestations, une convention a été signée entre des banques CPA, BEA, BADR, BDL, BNA et ANGEM.

Objet de recherche :

La microfinance joue un rôle économiquement et socialement pertinent dans l'émergence de micro-entreprises.

Sur le plan économique, la microfinance joue un rôle important sur le plan économique en offrant un accès financier aux populations à faible revenu qui n'ont accès aux services financiers traditionnels tels que les banques. En fournissant des prêts, des services d'épargne et d'autres produits financiers adaptés aux besoins des emprunteurs à faible revenu, la microfinance contribue à stimuler l'activité économique locale. Elle permet aux emprunteurs de démarrer ou de développer leurs petites entreprises, de créer des emplois et de générer des revenus et elle contribue à la formalisation de l'économie.

Sur le plan social, la microfinance a un potentiel important pour réduire la pauvreté en offrant aux personnes défavorisées un accès aux services financiers adaptés. En soutenant la création de micro-entreprises, elle génère des revenus et améliore les conditions de vie des populations vulnérables. Elle contribue également à l'autonomisation économique des femmes en leur permettant d'accéder à des ressources financières et de prendre des décisions économiques, réduisant ainsi les inégalités de genre. De plus, la microfinance favorise le développement local en créant des emplois, en stimulant les marchés locaux et en encourageant l'innovation, renforçant ainsi les communautés et réduisant les disparités régionales.

Problématique de recherche :

La création des dispositifs de microcrédits représente aujourd'hui un enjeu économique et social important en Algérie. Il s'est avéré comme étant un moteur pour le développement économique de pays et comme un élément fondamental de la création d'emplois au niveau national.

A travers notre travail nous allons tenter de répondre à la problématique suivante :

« La collaboration entre l'agence CPA N°189 et le dispositif ANGEM a-t-elle favorisé l'émergence des micro-entreprises ? ».

Cette problématique va se décliner en questions secondaires suivantes :

- Qu'est-ce qu'un microcrédit ? Quel est le rôle de la microfinance dans l'émergence des micro-entreprises ?
- Qu'est-ce qu'une micro-entreprise? Quelles sont les phases de la création d'une micro-entreprise?
- Quels sont les principaux dispositifs d'aide à la création d'entreprises en Algérie ?
- Quelles sont les étapes suivies par le promoteur pour obtenir le microcrédit ?

Méthodologie de recherche :

Afin de répondre à notre problématique et atteindre notre objectif, nous avons opté pour une démarche méthodologique basée : D'une part, sur une approche théorique, à travers une consultation effectuée au niveau de la bibliothèque universitaire (ouvrages, mémoires et thèses) mais aussi la consultation des articles et sites internet. Le but étant de préciser les concepts et les considérations théoriques en lien avec notre thème.

D'autres parts, sur une approche empirique, par une entrevue de recherche au niveau des deux organismes d'accueil l'agence CPA N°189 et ANGEM-Tizi-Ouzou. Nous avons par la suite procédé à une analyse du contenu ayant pour objet de cerner les pratiques de ces deux établissements en matière de suivi et d'accompagnement des jeunes porteurs de projets.

Plan de recherche :

Nous avons articulé notre travail de mémoire autour de trois chapitres : Le premier chapitre intitulé « Le cadre conceptuel de la microfinance », est subdivisé en trois sections, la première section portera sur le contexte d'émergence de la microfinance, la deuxième démontre les différents concepts de base de la microfinance et la dernière section sera basée sur l'évolution de la microfinance en Algérie.

Le deuxième chapitre dont le titre est : «Les très petites entreprises (TPE)», est subdivisé également en trois sections, la première a pour objectif de démontrer les notions de la micro-entreprise, la deuxième renseigne sur la création des micro-entreprises en Algérie, la troisième démontre quant-à-elle; le rôle et l'impact des micro-entreprises dans le développement économique en Algérie.

Le troisième et dernier chapitre est le résultat de notre étude effectuée au niveau des deux organismes (agence CPA N° 189 et ANGEM) de Tizi-Ouzou, il est scindé en trois sections, la première est une présentation des deux organismes d'accueil, la deuxième aborde le financement triangulaire dans la relation banque-ANGEM, la troisième, s'est focalisée sur l'analyse de l'apport de la collaboration du dispositif ANGEM et la banque CPA dans l'émergence des micro-entreprises.

Chapitre I:

Le cadre conceptuel de la microfinance

INTRODUCTION :

L'objet de ce chapitre est tout d'abord d'introduire le concept de la microfinance dans son contexte, la définir pour mieux la cerner.

La microfinance, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a été popularisée par Muhammad Yunus, Prix Nobel de la Paix en 2006. Dr Yunus, un économiste bangladais, a été le fondateur de la première institution de microfinance (IMF), la Grameen Bank en 1976 au Bangladesh, a été créée dans le but de fournir des prêts sans garantie aux emprunteurs pauvres, en particulier aux femmes.

De cette expérience et ces constations, le professeur Muhammad Yunus formalise ces idées et crée en 1976 la Grameen Bank qui offrait des microcrédits aux habitants pauvres du Bangladesh. Ainsi, il était surnommé « Le banquier des pauvres », la microfinance est devenue un instrument essentiel de lutte contre la pauvreté.

Section 1 : Le contexte d'émergence de la Micro finance :

L'histoire de la microfinance remonte à plusieurs décennies et est marquée par différentes étapes clés.

1. Historique et l'origine de la micro finance :

Dans les années soixante et soixante-dix, après les indépendances, les gouvernements de nombreux pays en développement prennent conscience de la nécessité de fournir aux paysans un accès au crédit. Par exemple, en l'Inde les banques qui souhaitaient ouvrir une nouvelle agence dans une ville devaient en créer au moins quatre dans des régions rurales non encore desservies. Ces nouvelles banques publiques accordaient des crédits subventionnés aux agriculteurs sous l'égide du programme « Développement rural intégré »¹.

La microfinance est née dans les années 1970 en tant qu'approche novatrice visant à fournir des services financiers aux populations défavorisées, en particulier aux entrepreneurs et aux emprunteurs pauvres qui n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels. Le concept de microfinance repose sur l'idée que les personnes pauvres sont capables de générer

¹ Esther. Duflo ; « La politique de l'autonomie, Lutter contre la pauvreté 2 », Seuil et la République des idées, Janvier 2010, p 17.

Chapitre I : Le cadre conceptuel de la microfinance

des revenus et d'améliorer leurs conditions de vie si elles ont accès à des services financiers adaptés à leurs besoins.²

Le concept de la micro finance existe depuis des centaines d'années sous différentes formes (mécanismes informels), mais ce n'est qu'au milieu des années 1970 que se développe la microfinance moderne en Asie et en Amérique latine. Ces nouvelles institutions apparaissent à la suite d'un échec généralisé des programmes gouvernementaux et les tentatives de crédits ruraux d'atteindre les familles les plus démunies dans ces régions de la campagne. Le concept est simple, mais pourtant il a fallu plusieurs années avant que l'opinion générale accepte le fait qu'octroyer un prêt aux personnes démunies puisse être une source de profit pour les institutions financières. La Grameen Bank au Bangladesh fondée par le prix Nobel Dr. Muhammad Yunus en 1978 est un événement crucial qui va changer l'opinion concernant les prêts aux plus démunies. On montre que ces activités peuvent être profitables pour le bailleur de fonds, et que contrairement à la pensée dominante, il est possible pour une institution financière d'endurer les coûts de transactions et d'administration pour ces petits prêts nombreux à risque élevé. Avant ceci, il était impensable d'émettre un prêt financier sans que l'emprunteur puisse fournir un certain type de garantie³.

Muhammad Yunus, le professeur d'économie à l'université de Chittagong, eut l'idée en 1974, de permettre à des femmes des villages pauvres voisins de son université de se développer en leur prêtant des petites sommes d'argent afin qu'elles investissent dans des moyens de production. Cette expérience première aboutit à la création de la Grameen Bank⁴.

La Grameen Bank vient combler un problème structurel dans le système financier au Bangladesh. En effet, Muhammad Yunus remarque en visitant un village qu'il est impossible pour une personne dans la pauvreté de sortir de cette situation, non pas par manque d'habiletés ou de volonté à l'heure de travailler, mais parce qu'il est impossible pour cette personne d'obtenir le capital de départ pour devenir financièrement indépendante. Dans ce village, les femmes fabriquent des tabourets en bambou. Pour obtenir ce bambou elles sont obligées de l'emprunter. Pour rembourser cette dette quotidienne, elles doivent donner les tabourets au bailleur, qui lui va les revendre et faire le profit, ne laissant à ces femmes que

² <https://www.lamicrofinance.org>. Consulté le 02/06/2023.

³ N. HERMES & R. LENSINK, « The Empirics of microfinance, what do we know », The economic Journal, 2007, vol 117.

⁴ S. BOYE; J. HAJDENBERG & CH. POURSAT, « Le guide de la microfinance, Microcrédit et épargne pour le développement », éditions d'Organisation Groupe Eyrolles, Paris, 2006, p 46.

l'équivalent 200US (à peine assez pour se nourrir elles-mêmes, impossible de mettre de l'argent de côté pour un futur investissement). Pourtant ces travailleuses pourraient multiplier leurs gains s'il elles étaient en mesure d'obtenir assez de capital pour acheter elles-mêmes leur matière première et sortir ainsi de ce cercle vicieux de l'endettement. Muhammad Yunus calcule alors qu'il faudrait l'équivalent de 27US pour permettre à 42 personnes dans cette situation au sein du village d'acheter leur propre bambou et de se lancer en affaires de façon autonome. Il va mettre cette somme dans sa poche, sans intérêt ni contraintes pour le remboursement. C'est ainsi qu'il s'aperçoit du besoin d'une institution financière dans ces villages pour jouer ce rôle de prêteur de permettre à la population locale de se développer⁵.

Souvent premier et unique produit proposé par les IMF, le microcrédit s'est considérablement démocratisé. Bien que des différences importantes existent selon les pays. Yunus a introduit et a développé le concept de microcrédit qui vise à fournir de petits prêts aux emprunteurs à faible revenu qui ne sont pas éligibles aux critères de crédit des banques conventionnelles, et ouvre la voie à de nombreuses autres expériences menées dans le monde entier. Des institutions sont créées pour fournir aux pauvres des moyens de créer leur gagne-pain et les outils pour gérer le risque associé, c'est-à-dire les services financiers normaux qui sont proposés aux catégories plus riches. Le microcrédit est probablement l'intervention contre la pauvreté la plus célèbre aujourd'hui. On parle parfois des deux « mamelles » du microcrédit, le versant commercial (La plupart des agences de microcrédit se veulent indépendantes financièrement) et versant social (le but explicite de ces institutions est d'aider leurs clients à sortir de la pauvreté). Ce mouvement a connu des succès sur le marché boursier⁶.

Au fil du temps, le modèle de la microfinance s'est répandu dans d'autres régions du monde et a évolué pour inclure d'autres services financiers tels que l'épargne, les transferts d'argent et les assurances. Dans les années 1980 et 1990, la micro finance a connu une période d'institutionnalisation. De nombreuses institutions de microfinance ont été créées, adoptant des approches plus formelles et professionnelles pour répondre aux besoins financiers des populations exclues du système financier traditionnel. Des réseaux régionaux et internationaux, tels que l'Association internationale des banques de microfinance (AIBD) et la

⁵ M.YUNUS & A.JOLIS, « Banker to the poor: microlending and the battle against world poverty », Public Affairs, New York, 1999.

⁶ Esther.Duflo ; op.cit. P 19.

Campagne pour la finance rurale, ont également été créés pour soutenir le développement de la microfinance.

2. Les populations ciblées par la microfinance :

Il existe différentes populations ciblées par les institutions de microfinance. Dans les pays en développement, comme l'Inde ou l'Amérique du sud, les zones rurales et les villages souffrent d'une grande pauvreté et de manque d'institutions financières. Des institutions comme la Grameen Bank vont s'occuper d'aller chercher des emprunteurs dans ces zones isolées.

Traditionnellement, ces banques vont installer des managers de terrain qui vont superviser plusieurs villages. Les managers et les employés vont ensuite visiter les villages, se familiariser avec leur culture et présenter leurs intentions aux villageois avant de commencer leurs prêts. Il est important de souligner que la grande majorité des clients de ces institutions sont féminins (95% pour la Grameen Bank). Dans les pays développés comme le Canada, on peut également retrouver des IMF qui se focalisent sur la pauvreté urbaine. Ces institutions vont chercher leurs clients dans les communautés les plus démunies comme les minorités visibles, les réfugiés politiques, les femmes monoparentales ou encore les individus souffrant d'un handicap mental ou physique. Dans les deux cas (les pays en développement et développés), les IMF se focalisent sur les personnes ayant l'esprit d'entrepreneur, capables de mettre en place leurs idées et fonder des entreprises profitables pour eux-mêmes et l'économie locale⁷.

3. Les facteurs clés de l'émergence de la microfinance⁸:

L'émergence de la microfinance a été vue comme un remède pour un grand nombre de problèmes sociaux issus de la pauvreté en vertu de son efficacité dans l'octroi de crédits, dans l'amélioration de l'équité sociale ainsi que dans la réduction du niveau de pauvreté. Des millions de foyers en dessous du seuil de pauvreté n'ayant pas accès aux services bancaires ont ainsi pu accéder à des services financiers grâce à des programmes de microfinance. Voici quelques-uns des facteurs clés qui ont contribué à l'émergence de la microfinance:

⁷ Mémoire présenté par Jose Ramon Campus Pineiro, « L'évaluation de l'impact social d'une institution de microfinance » (Québec), 2019. Consulté le 29/05/2023.

⁸ <https://theses.hal.science/tel-02302637> (Mémoire réalisé par Thu Trang Bui, « Les facteurs influant sur le développement de la microfinance au Vietnam », Economics and Finance, Université Sorbonne Paris Cité, English, 2017). Consulté le 29/05/2023.

3.1. Réponse aux besoins financiers des exclus :

Dans de nombreux pays, en particulier dans les économies en développement, une grande partie de la population n'a pas accès aux services bancaires traditionnels en raison de leur faible revenu, de l'absence de garanties ou de la distance géographique entre les zones rurales et les institutions financières. La microfinance vise à combler cette lacune en offrant des services financiers adaptés aux besoins spécifiques de ces populations exclues du système financier traditionnel, notamment les entrepreneurs informels, les agriculteurs pauvres et les femmes.

3.2. Réduire la pauvreté :

La microfinance s'est développée dans le but de réduire la pauvreté en offrant aux emprunteurs à faible revenu un accès équitable aux services financiers. Elle leur permet de démarrer ou de développer leurs activités économiques, créant ainsi des opportunités de revenus durables et de sortie de la pauvreté.

3.3. L'expérience des institutions de microfinance :

Dans les années 1970, des pionniers tels que Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank au Bangladesh, a expérimenté avec succès des modèles de prêts destinés aux entrepreneurs à faible revenu. Ses efforts ont démontré que les personnes pauvres étaient capables de rembourser des prêts et de gérer des activités économiques rentables. Ces initiatives ont suscité un intérêt croissant pour la microfinance dans le monde entier.

3.4. Le soutien des institutions internationales :

Les institutions internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les Nations Unies ont reconnu le potentiel de la microfinance pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement économique. Elles ont donc encouragé le développement de la microfinance en fournissant des financements, des ressources techniques et des conseils aux pays intéressés par sa mise en place.

3.5. Technologie avancée :

Les avancées technologiques, en particulier dans le domaine des télécommunications et des services financiers numériques, ont joué un rôle crucial dans l'expansion de la microfinance. Les services de paiement mobile et les plateformes numériques ont permis de réduire les coûts opérationnels, d'améliorer l'accessibilité des services financiers et de toucher

des populations éloignées des zones urbaines. L'émergence de la microfinance a été soutenue par l'utilisation de technologies adaptées, telles que les services bancaires mobiles, les points de services locaux et les systèmes de gestion de l'information. Ces innovations ont permis d'étendre la portée des services financiers aux populations éloignées des centres urbains.

SECTION 02 : Les différents concepts de base de la microfinance.

La microfinance est un concept financier novateur qui vise à apporter des services financiers de base aux personnes à faible revenu, généralement exclues du système bancaire traditionnel.

1. La définition de la microfinance :

Historiquement, la microfinance fait surtout référence au microcrédit.

Le microcrédit est l'un des principaux services offerts par la microfinance. Il consiste à fournir de petits prêts aux populations pauvres et à faibles revenus qui ne peuvent pas y accéder aux prêts bancaires traditionnels en raison de leur profil socio-économique (il s'agit des pauvres, sans revenus fixes, qui n'offrent aucune des garanties en vigueur dans les institutions bancaires commerciales)⁹.

De cette définition nous remarquons que La microfinance a pour objectif principal de cibler un groupe spécifique de personnes qui sont souvent exclues ou qui n'ont pas accès aux services financiers traditionnels.

La microfinance ne se limite pas uniquement à l'offre de très petits crédits (microcrédit) à des familles très pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises (micro-entreprises). La microfinance est la fourniture d'un ensemble de services financiers (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent etc.), à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel. De façon plus générale, la microfinance réfère à une vision du monde où « le maximum de foyers pauvres ou assimilés peuvent avoir un accès permanent à une gamme de services financiers de grande qualité et adaptés à leurs besoins, incluant non seulement le crédit mais aussi l'épargne, l'assurance et les transferts de fonds »¹⁰.

⁹ Robert Reck Christen; Richard Rosenberg & Veena Jayadeva, « Financial institutions with a double-bottomline: implications for the future of microfinance. CGAP Occasional Paper, Juillet 2004, p 2-3.

¹⁰ (www.lamicrofinance.org). Consulté le 02/06/2023.

2. Les caractéristiques du microcrédit ¹¹:

Les microcrédits diffèrent d'une institution à une autre et d'un pays à un autre mais ils disposent de caractéristiques communes qui les distinguent des crédits classiques octroyés par les banques commerciales. Généralement, tout microcrédit est un prêt de faible montant, à durée de remboursement courte, octroyé à un pauvre souvent une femme qui n'a pas de garanties matérielles pour monter une activité génératrice de revenu.

Il s'agit de caractéristiques suivantes :

2.1. Le montant faible du microcrédit :

Ce montant diffère d'un pays à un autre, si dans les pays en développement la valeur du microcrédit peut ne pas dépasser une vingtaine de dollars, il peut atteindre dans les pays industriels de milliers de dollars.

Au sein d'un même pays, les institutions peuvent fixer des plafonds différents selon leurs politiques respectives, et une même IMF peut attribuer les plafonds suivant une classification de ses clients ; cette discrimination peut se faire selon le secteur d'activité du bénéficiaire, le motif pour lequel il demande le prêt ou bien en fonction de son historique de remboursement. C'est-à-dire que si le bénéficiaire a déjà remboursé un prêt dans les conditions préétablies, il peut solliciter un montant plus élevé.

Le montant faible sollicité par les pauvres est une cause de leur exclusion bancaire. En effet, les besoins monétaires de cette population sont modestes au vu de leur situation précaire qui ne leur permet pas de penser à des projets à forte intensité capitalistique, car non seulement ils sont certains que personne ne leur accorde un montant élevé à cause de leur vulnérabilité, mais aussi par aversion des grands projets au-dessus de leur capacité et désir d'investir dans des micro entreprises pas trop risquées.

2.2. La courte durée de remboursement :

Les emprunteurs de microcrédit bénéficient souvent de modalités de remboursement flexibles adaptées à leurs revenus irréguliers. Les microcrédits sont des crédits du court terme, cette caractéristique de durée courte de remboursement est une des origines de réussite des programmes de microcrédit.

¹¹ Mémoire online présenté par Micheline ALELO MBOTATO, « L'analyse des déterminants de l'accès aux microcrédits par les micro-entrepreneurs du marché central de la ville de Kananga », économie et finance ; 2020. Consulté le 15/06/2023.

En effet, le fait d'avoir des échéances proches, les difficultés de remboursement sont détectées tôt, ce qui facilite le recouvrement. Ces modalités de remboursement peuvent être mensuels, hebdomadaires ou même journaliers, mais généralement la durée globale, dont la moyenne est de 6 mois, ne dépasse les 18 mois que très rarement.

2.3. La clientèle :

Le microcrédit est apparu en réponse aux besoins de financement d'une catégorie bien spécifique, il a été créé pour servir les pauvres qui sont exclus du système bancaire classique. On peut dire que le microcrédit cible tout client, qui veut monter une activité génératrice de revenu, mais qui manque de capital, qui ne détient pas de garanties matérielles, et qui est jugé insolvable par les banques commerciales. Ce genre de crédits s'adresse donc aux pauvres actifs.

Soixante-dix pour cent des pauvres dans le monde sont des femmes. Or, traditionnellement, les femmes sont désavantagées en matière d'accès au crédit et aux autres services financiers car les banques commerciales préfèrent souvent opérer avec les hommes et les entreprises appartenant au secteur structuré, négligeant les femmes qui représentent une proportion importante et croissante de l'économie informelle. En revanche, plusieurs études constatent que la microfinance, qui s'adresse plutôt aux exclus du système bancaire traditionnel, cible souvent les femmes.

En effet, le microcrédit touche des secteurs faiblement capitalisés employant souvent une main d'œuvre féminine, d'ailleurs l'histoire de Muhammad Yunus et de la Grameen Bank a commencé avec des femmes qui représentent 97% des emprunteurs de la banque, et les programmes de microcrédit continuent à privilégier la femme.

2.4. Le taux d'intérêt :

Les emprunteurs de microcrédits sont souvent des individus ou des petites entreprises dans des communautés défavorisées qui n'ont pas de garanties ou de revenus stables pour obtenir un prêt auprès des banques traditionnelles.

Le taux d'intérêt du microcrédit est généralement plus élevé que le taux d'intérêt normal appliqué aux prêts traditionnels. Cela est principalement dû aux caractéristiques spécifiques du microcrédit et aux risques associés.

Les institutions de microfinance, qui fournissent des microcrédits, doivent faire face à des coûts de fonctionnement élevés pour évaluer les risques liés à ces prêts et pour gérer des portefeuilles de prêts de petite taille. De plus, en raison du manque de garanties et de la volatilité des revenus des emprunteurs, il existe un risque plus élevé de défaut de paiement dans le cas des microcrédits.

3. Les prestataires de la microfinance¹² :

Les prestataires de microfinance sont des institutions financières qui fournissent des services financiers aux personnes à faible revenu ou exclues du système bancaire traditionnel. Ils sont souvent présents dans les pays en développement où l'accès aux services financiers formels est limité.

Brigitte Helms, dans son livre « La Création de secteurs financiers accessibles à tous », (2006), distingue quatre catégories de prestataires de la microfinance : les prestataires informels de services financiers, les associations mutualistes, les ONG et les structures financières institutionnelles.

3.1. Les prestataires informels de services financiers:

Les prestataires informels de services financiers font référence à des individus, des groupes ou des organisations qui fournissent des services financiers en dehors du système bancaire traditionnel.

On inclut dans cette catégorie les prêteurs traditionnels, les prêteurs sur gage, les collecteurs d'épargne, les garde-monnaie, les tontines, les ASCA «Accumulating Savings and Credit Associations». Ces prestataires informels ont une bonne connaissance de leur communauté et vivent également parmi eux. Par conséquent, ils comprennent bien la situation financière de leurs clients et sont en mesure de leur fournir des services adaptés, rapides et personnalisés.

3.2. Les associations mutualistes:

Les associations mutualistes sont des organismes à but non lucratif qui ont pour objectif de promouvoir la solidarité, l'entraide et la protection sociale de leurs membres. Elles sont souvent regroupées autour d'un secteur d'activité spécifique, comme la santé, la prévoyance, l'assurance ou l'épargne.

¹²Brigit Helms, « La création de secteurs financiers accessibles à tous », CGAP/WORLD, édition Building Inclusive Systems, Washington, 2006, p 35-37.

Il s'agit des Groupes d'entraide, des coopératives de crédit, ainsi qu'une variété hybride de structures comme les associations de services financiers et les CVECA (caisse villageoise d'épargne et de crédit autogérée). Comme les prestataires informels, ces associations mutualistes sont généralement de petites structures bien implantées au niveau local, ce qui implique qu'elles auront une bonne connaissance du contexte financier des uns et des autres et pourront offrir des services personnalisés et flexibles.

3.3. Les organisations non gouvernementales (ONG):

Parmi les plus grosses d'ONG, les plus importantes étaient la Grameen Bank, la BRAC au Bangladesh (Bangladesh Rural Advancement Committee) en français : (comité de promotion rurale du Bangladesh) et FINCA International (Foundation for International Community Assistance) en français : (Fondation pour l'Assistance Internationale à la Communauté) dont le siège est situé à Washington.

Elles se sont développées à travers le monde depuis 1975 et se sont montrées très innovantes dans des formules bancaires comme le crédit solidaire, les banques villageoises et les services bancaires mobiles. Elles ont réussi à casser les barrières qui pouvaient leur interdire d'accéder aux populations les plus pauvres. D'autres ONG ont pour rôle de renforcer l'autonomie et les capacités des institutions de microfinance mais aussi d'appuyer les gouvernements dans leurs initiatives relatives au secteur de la microfinance.

3.4. Les structures financières institutionnelles:

Dans cette catégorie, en plus des banques commerciales, il faut classer les banques d'état, les banques de développement agricole, les banques d'épargne, les banques rurales et les institutions financières non-bancaires. Ces structures sont gérées et dirigées classiquement, offrent une large gamme de services financiers et contrôlent des réseaux d'agences qui peuvent s'étendre au-delà des frontières de leur pays d'origine.

4. Les services de la microfinance¹³:

Les services de microfinance fournissent un ensemble de produits financiers aux personnes exclues du système financier classique ou formel. Ils concernent en général les habitants pauvres des pays en développement.

¹³ Mémoire réalisé par ALI HOUMMADO MOUSSA, encadré par Dr ABRIKA BELAID, « Les stratégies de développement socioéconomiques à travers la microfinance à Djibouti », UMMTO, 2020, p 11.

Les services de la microfinance visent, tout d'abord, une clientèle bien précise. Ces services encouragent les personnes à entreprendre. Parmi les services de la microfinance les plus importants, on cite :

4.1. Les prêts :

La microfinance est souvent confondue par le grand public avec le microcrédit, car celui-ci constitue l'un de ses services de base. Il est défini comme étant l'offre de crédit avec des montants très bas à des entrepreneurs ou à des artisans qui n'ont pas accès au crédit classique.

On distingue deux types de prêts en microfinance : les prêts individuels et les prêts collectifs.

Le premier type, comme son nom l'indique concerne les personnes individuellement. Ce type de prêt est accordé à une personne, et non plus à un groupe, en se basant sur sa capacité à présenter des garanties de remboursement des prêts et des intérêts.

Le deuxième type, qui est le prêt solidaire consiste à octroyer des crédits à un groupe de personnes préalablement formées, dans ce cas les emprunteurs se présentent et constituent eux-mêmes un groupe de leur choix. Les membres du groupe assumeront le remboursement des prêts. Chacun se porte « caution solidaire » pour les autres dans le sens où si l'un des membres ne rembourse pas son prêt, les autres doivent le faire pour lui. C'est donc au groupe lui-même qu'est transféré le risque de non-remboursement. Bien que les prêts soient accordés personnellement, les sanctions en cas de non-remboursement, quant à elles, concernent le groupe.

4.2. Les fonds de garanties:

Dans de nombreux cas, on a selon (la Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit (CPEC)) constaté que les institutions de crédit refusent de faire des prêts non pas par manque de liquidité, mais parce qu'elles ne veulent pas prendre le risque de le faire, c'est là que réside l'intérêt capital des fonds de garanties.

Par définition « une garantie est un instrument financier protégeant le prêteur contre le risque de défaillance de l'emprunteur » d'après la CPEC. Cela veut dire qu'en cas de non-remboursement par l'emprunteur, le prêteur sera quand-même remboursé en partie ou en totalité, parmi les exemples de fonds de garanties le FIG (Fonds International de Garantie) qui est une société coopérative à but non lucratif fondée en Suisse en 1996, offre des garanties au

pays du sud et son objectif principal est de permettre l'accès au crédit pour les micro-entrepreneurs.

4.3. L'épargne:

La microfinance est souvent confondue, par le grand public, avec le microcrédit, mais cela ne veut pas dire qu'elle se limite à ce service, au contraire elle inclut aussi l'épargne, car dans ce contexte aussi les individus ont des besoins, comme par exemple la recherche du rendement, la précaution et la sécurité, la solidarité. Tous ces facteurs font que les personnes ont besoin d'épargner. Les institutions de microfinance qui pratiquent l'épargne, doivent rémunérer bien sûr leurs clients, d'un côté, et de l'autre côté, elles doivent recevoir des intérêts sur les prêts qu'elles octroient et payer des intérêts aux épargnants, c'est pour cela qu'il est indispensable de se baser sur des ratios pour atteindre un équilibre entre les deux types d'intérêts (versés, reçus).

4.4. L'assurance des biens et des personnes:

C'est l'adaptation des services d'assurance à des clients à faible revenu, n'ayant pas accès aux services d'assurance classique dans le but de fidéliser les clients en leur proposant d'autres services et aussi pour permettre de faire face aux aléas rencontrés avec le crédit ; car les cotisations constitueront des entrées d'argent pour les IMF.

5. Les objectifs du microcrédit:

Si les politiques de crédit sont réputées être le moteur de l'activité économique, quelles sont alors les objectifs que nous pouvons assigner au dispositif de micro crédit ?

5.1. Les objectifs économiques :

Le micro crédit est octroyé à des producteurs de projets d'investissement réalisables et rentables, il est surtout octroyé par micro entreprise. Ces investissements participent activement à la croissance de la productivité nationale et du revenu national.

Les micro entreprises permettent la dynamisation des tissus d'activités artisanales, qui sont mis à l'écart et qui peuvent participer activement dans la croissance économique et développer d'autres secteurs tels que le tourisme.

A travers ce dispositif des milliards de chômeurs vont non seulement accéder à un travail, mais à la création de leur propre emploi et du coup leur propre micro entreprise.

5.2. Les objectifs sociaux :

Le micro crédit est un moyen de stabilisation sociale à travers ses objectifs de lutte contre le chômage en permettant à certains chômeurs de monter leur propre micro entreprise. La création de l'emploi, en leur octroyant des micros crédits accompagnés d'une assistance technique à travers les organismes du micro crédit, influe d'une manière positive sur la création de richesse. La création de micro entreprise permet à l'Etat d'accroître ses ressources budgétaires, en prélevant des impôts et d'alléger le poids d'intervention sociale. A cet effet, on peut dire que la lutte contre le chômage peut être considérée comme un instrument de rationalisation des choix budgétaires.

5.3. Les objectifs spatiaux :

Le micro crédit permet l'encouragement et le développement des systèmes locaux de production à travers :

- La création de pépinières de micro entreprises dans les différents secteurs d'activité, chose qui stimule le niveau de développement local à l'occasion de nouveaux investissements et de la dynamique de création d'emplois.
- Les paiements des charges fiscales qui serviront dans la réalisation du projet d'utilité publique.
- L'encouragement de pareilles initiatives peut, dans certaines conditions, freiner substantiellement les flux migratoires que ne cessent de supporter certains espaces urbains, dès lors que les populations trouveront sur place l'occasion de créer leurs activités¹⁴.

¹⁴ LOUGAR ROZA, « Impact du micro crédit sur le développement économique : cas l'ANGEM TO », Mémoire de Magister en Sciences économiques, UMMTO, 2009, P.52-53.

SECTION 03: L'évolution de la microfinance.

Le modèle « Grameen Bank » a été imité par plusieurs pays. Aujourd'hui, l'idée de microcrédit est une préoccupation internationale et s'est étendue dans d'autres pays en Europe, notamment en France.

1. L'expérience du microcrédit dans le monde (France, Afrique et Asie) :

1.1. Le microcrédit en France :

Le microcrédit en France vise à répondre aux besoins de financement d'emprunteurs potentiels qui ne trouvent pas satisfaction auprès des établissements bancaires. En France le microcrédit peut être une opportunité pour toutes les personnes qui souhaitent trouver un emploi en créant une entreprise.

Le microcrédit est importé en France dans un contexte de chômage, d'exclusions financières, dans un contexte de pauvreté et surtout dans le cadre du programme de développement. Si la France est un pays fortement bancarisé, 80% des ménages français ont recours pour tout paiement supérieur à 100 euros à des moyens de paiement, une partie de la population estimée à près de cinq millions d'habitants reste en situation d'exclusion bancaire¹⁵.

La France compte trois principaux opérateurs de microcrédit professionnels :

- Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) qui existe depuis 1989 permettant la création ou le maintien de l'emploi ;
- France Active (FA) a été fondé en 1988, aidant la création ou la consolidation de l'emploi ;
- Initiative France (IF) a été créé en 1985, elle permet la création ou reprise d'entreprise.

¹⁵ DRAICHE.R ; « impact du micro crédit sur l'activité économique : cas pratique al amana », mémoire de licence en science économique et gestions, université polydiscipinaire de Tetoun, 2007, P 17. Disponible sur le site mémoire online impact du micro crédit sur l'activité économique cas pratique al amana. Consulté le 16/06/2023.

1.2. Le microcrédit en Afrique :

« Le microcrédit est parvenu en Afrique au début des années 80, sous sa forme moderne, ces premières expérimentations remontent au début des années 70 au Bangladesh, son pays d'origine, à l'issue des expérimentations de l'économiste Mohammed Yunus »¹⁶.

En matière de demande de services financiers (crédit, épargne...), l'Afrique dans son ensemble se caractérise par une population qui a un accès difficile aux systèmes bancaires, du fait de la faiblesse de son revenu.

« En Afrique, la croyance aux succès du microcrédit s'est surtout propagée avec la technique de communication, elle a consisté dans la diffusion d'histoire d'emprunteurs qui augmenteraient leurs bien-être grâce à de petits prêts mais aussi amélioreraient leur habitat, leur accès à l'eau et à l'Energie, scolariseraient leurs enfants. La pratique de la micro finance reste plus ancienne. Surtout celle qui relève de la collecte de la petite épargne dans les pays comme le Burkina Faso, le Togo ou le Cameroun, par exemple les premières coopératives d'épargne et de crédit ».

1.3. Le Microcrédit en Asie :

En Asie comme en Afrique, le niveau de vie est bas, et la situation économique et sociale est très difficile. Après le succès de l'expérience de Grameen Bank au Bangladesh, la plupart des pauvres de l'Asie ont créé des banques et des associations qui luttent contre la pauvreté.

Aux philippines, on assiste à la création d'une association (Zanjeros) et de la Kanlaran agriculture corporation qui a dégagé un bénéfice net de 294.000 de dollars sur un portefeuille de crédit de 1.6 millions de dollars, une autre expérience a été réalisé en Thaïlande sous le nom de MUAGFAL.

2. L'évolution du microcrédit en Algérie :

¹⁶ DEGNON.B.G : « microfinance et problématique de réduction de pauvreté au Bénin », diplôme d'études approfondies en socio-anthropologie du développement, université d'Abomey-Calavi, 2012. Disponible sur le site mémoire online microfinance et problématique de réduction de pauvreté au Bénin. Consulté le 16/06/2023.

Depuis les années soixante-dix, il y a eu une transformation majeure dans le domaine de l'économie à l'échelle mondiale avec l'émergence des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). Cela a entraîné une évolution très significative des petites entreprises, qui ont supplanté rapidement les grandes entreprises considérées jusqu'alors comme les piliers de l'économie moderne. Le monde découvre désormais la petite entreprise entant qu'acteur économique créateur de richesse et générateur de compétitivité sur le marché mondial.

Après l'indépendance de 1962, l'Algérie a subi de profonds changements, elle a lancé des grands projets, notamment la création des entreprises publiques où l'Etat détient le monopole des moyens de production et la nationalisation des secteurs clés de l'économie, où la politique économique est fondée sur la nationalisation des hydrocarbures qui représentent 98% des recettes exportatrice de pays. Mais le choc pétrolier et la crise économique de 1986, a poussé l'Etat Algérien à adopté un autre processus économique à savoir le processus de l'économie de marché, qui se base sur la propriété privée des moyens de production.

Depuis la fin des années quatre vingt, l'Algérie face à une hausse rapide de chômage, l'Algérie a incité les pouvoirs publics à prendre des mesures urgentes afin d'éviter l'éclatement de la cohésion du tissu social, car une très forte pression sur le marché de l'emploi pourrait accentuer les phénomènes de marginalisation.

L'Algérie vit une crise économique, financière et sociale majeure, le problème de l'emploi et la dégradation du marché du travail figure parmi les problèmes les plus délicats que connaît actuellement le pays. D'autant plus que, le chômage touche en Algérie essentiellement la catégorie des jeunes. Afin de résoudre les problèmes de création d'emplois stables dans les secteurs économiques, les autorités publiques ont adopté des mesures alternatives pour atténuer la pression sur le marché du travail et favoriser une reprise économique durable. Etant donné que l'emploi est la principale préoccupation des jeunes, la création de la micro-entreprise reste souvent une solution pour faire face au problème du chômage qui jusque-là, ne cesse de prendre des proportions inquiétantes.

A cet égard, l'Etat algérien a adopté des mesures actives d'emploi qui consistent en la mise en place d'un ensemble de dispositifs d'aides réglementés en vue de promouvoir et soutenir la création et accompagner le fonctionnement des micro-entreprises pour les jeunes promoteurs. Principalement, ces dispositifs sont : l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat ANADE (Ex ANSEJ) ; la Caisse Nationale d'Assurance

Chapitre I : Le cadre conceptuel de la microfinance

Chômage CNAC ; L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) et Nationale de Gestion du microcrédit ANGEM.

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, par abréviation ANSEJ, créée en 1996. Les prêts accordés dans le cadre du dispositif ANSEJ concernent les catégories de citoyens âgés entre 19 et 35 ans, dans le but de les permettre de créer des entreprises de petite taille (généralement des micro-entreprises), dont le coût total ne dépasse pas dix millions de dinars (1000 000 da). Il peut concerner deux types d'investissement : celui de la création ou de l'extension du projet ;

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) a été mise en œuvre en 2004, un dispositif de soutien à la création de l'activité économique, par un appui financier aux chômeurs de 30 à 50 ans, en offrant plusieurs avantages, pour un montant d'investissement pouvant atteindre 10 millions de DA. Elle a pour rôle d'indemniser les personnes ayant perdu leur emploi les aides à créer leur propre activité ;

L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) est un dispositif créé en 2004, représente un autre outil de lutte contre le chômage et la fragilité sociale, elle accorde des prêts à des catégories de citoyens sans revenus âgés de 18 ans et plus, dont le montant d'investissement maximum est 1 000 000 Dinars, son objectif est de soutenir le développement des capacités individuelles des demandeurs de ce type de crédit en créant leur propre activité économique ;

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) créée en 2001, ne limite ni l'âge, ni le niveau de financement. Elle est chargée de la promotion, le développement et la continuation des investissements nationaux et étrangers. Ses Guichets Uniques Décentralisés sont des antennes de proximité et des interlocuteurs privilégiés auprès des porteurs de projets. Leur principal rôle est de faciliter les procédures et simplifier les formalités de création d'entreprises et de développement des investissements.

CONCLUSION :

Nous parvenons à noter que la microfinance représente un nouveau secteur financier qui a su faire ses preuves en matière de lutte contre l'exclusion financière , raison pour laquelle elle va se répandre à travers le monde à titre de porteur d'espoir notamment dans les pays en voie de développement ainsi elle devient un instrument et un facteur phare pour pallier à l'exclusion financière d'une catégorie des personnes démunies, d'une part . D'autre part, la microfinance est aussi un instrument d'intégration social pour la catégorie exclue d'accès à la banque classique.

Chapitre II :

Les Très Petites Entreprises TPE

Le développement des TPE ou bien les micro-entreprises est un enjeu majeur pour de nombreux pays, y compris l'Algérie. Les micro-entreprises jouent un rôle essentiel dans l'économie en favorisant la création d'emplois, la stimulation de l'innovation et la croissance économique, ce chapitre propose d'examiner les notions de base sur les micro-entreprises, et le processus de création de ces entreprises en Algérie, ainsi que d'analyser le rôle des micro-entreprises dans le développement économique en Algérie.

En Algérie l'émergence de micro-entreprise est devenue considérablement importante à partir de 1997 mais ça n'a pas été le cas dans les années précédentes, puisqu'elle a été quasi inexistante après l'indépendance, mais suite au processus de libéralisation (1988) qu'a connu l'Algérie et l'émergence de la notion de l'économie de marché ont permis à la petite et moyenne entreprise de naître.

L'expérience algérienne dans le domaine des petites, moyennes entreprises et des micro-entreprises a démontré que les obstacles qui influencent ce type d'entreprises sont divers, la difficulté la plus importante c'est l'accès aux différents moyens de financement, et aux différentes possibilités de crédits et de garanties.

SECTION 01 : Les notions de base sur les micro-entreprises

Une microentreprise est l'une des formes d'entreprises qui joue un rôle prépondérant dans le développement de nos économies par la flexibilité de sa structure et sa capacité à s'adapter à diverses pressions régies de son environnement. Elle est au centre de la préoccupation politique et sociale pour préserver et développer l'emploi.

Dans cette section, nous allons définir en premier lieu l'entreprise et présenter ses différents moyens, en second lieu, nous allons faire une classification des entreprises selon plusieurs critères, pour finir avec les objectifs et les spécificités des micro-entreprises.

1. Définitions et moyens de l'entreprise :

1.1. Définition de l'entreprise :

Une entreprise est une organisation ou une unité, dont le but est de produire et de fournir des biens ou des services à destination d'un ensemble de clients ou d'utilisateurs. Pour ce faire, une entreprise fait appel, mobilise et consomme des ressources: matérielles, humaines, financières, immatérielles et informationnelles, ce qui la conduit à devoir coordonner des fonctions : administrative, commerciale et informatique,... Elle exerce son activité dans le

cadre d'un contexte précis auquel elle doit s'adapter. L'objectif de l'entreprise est de satisfaire ses clients pour créer de la richesse. Cela permet de créer des emplois et de verser des salaires. L'entreprise participe aussi à la vie collective par le paiement d'impôts et de taxes¹⁷.

1.2. Définition de micro-entreprise :

La définition de micro-entreprise peut varier légèrement en fonction des auteurs et des pays, cependant généralement, une micro-entreprise est une petite entreprise caractérisée par sa taille réduite et son faible niveau d'activité.

Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) en France : « L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production des biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision notamment pour l'affectation de ses ressources courantes »¹⁸.

Selon P.A.JULIEN : « La petite entreprise est une entreprise juridiquement ou financièrement indépendante opérant dans les secteurs primaires manufactures ou des services et dont les fonctions de responsabilité incombent le plus souvent à une personne, si non à deux ou trois, en générale seules propriétaires du capitale »¹⁹.

Une micro-entreprise est une entité économique permettant à toute personne physique, à titre individuel ou collectif d'investir dans la création de biens ou de services pour son propre compte²⁰.

Micro veut dire très petite et micro-entreprise veut dire alors très petite entreprise qui doit avoir un effectif inférieur ou égale à neuf (9), mais parfois ce critère d'effectif n'est pas suffisant, on se réfère alors au chiffre d'affaire qui doit être inférieur à un certain montant avec un total du bilan annuel qui n'excède pas lui aussi un certain niveau²¹.

En Algérie, la très petite entreprise (TPE) ou micro-entreprise, y est défini comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 40 millions de dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 20 millions de Dinars. Les micro-entreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME).

¹⁷ <https://and.dz/site/wp-content/uploads/guide-de-creation-dentreprise-2022-3.pdf>. Consulté le 16/06/2023.

¹⁸ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1496#:~:text=L'entreprise>. Consulté le 16/06/2023.

¹⁹ P.A. Julien, « les PME, bilan et perspectives », Edition Economica, Paris, 1994, p 33.

²⁰ H. LEHARA, H. MALLEK & N. LOUNNAS, « Création de micro-entreprise en Algérie cas d'étude ANSEJ », UMMTO, 2011-2012, P 30.

²¹ H. HADJLOUM, C. HAMIDANI & S. DRIOUECHE, « La création et le financement de la micro-entreprise dans le cadre du dispositif CNAC », UMMTO, 2006-2007, p 04.

2. Les moyens de l'entreprise :

Pour réaliser sa mission, l'entreprise dispose de trois (03) sortes de moyens, à savoir : les moyens humains, matériels et financiers.

2.1. Les moyens humains :

Par moyens humains, on entend les personnes physiques chargées de l'exécution des projets. Regroupe les moyens en personnel de toutes catégories (cadres, employés, etc.)

2.2. Les moyens matériels :

Les moyens matériels englobent l'outillage, le matériel et l'équipement technique. Ce sont les biens utilisés par l'entreprise pour fabriquer des produits ou réaliser des services, on distingue :

- Les investissements : terrains, bâtiments ou machines ;
- Les éléments en stock : matières et fournitures, marchandises et fournitures de bureau, etc.

2.3. Les moyens financiers :

Les moyens financiers de l'entreprise correspondent à sa capacité totale de mobilisation de ressources en vue de financer son cycle d'exploitation et son cycle d'investissement.

Les moyens financiers désignent les apports personnels sous forme de disponibilités (exemple : compte en banque) et les crédits nécessaires au fonctionnement de l'entreprise (exemple : crédit bancaire).

3. La classification des entreprises en Algérie :

Nous pouvons distinguer les entreprises selon leurs formes juridiques, leurs domaines d'activité et leurs tailles.

3.1. La classification selon la forme juridique :

L'entreprise peut exister sous plusieurs formes, le droit des sociétés algériennes distingue deux formes juridiques principales :

- **Personne physique** : Cette forme est destinée en général pour les entreprises de taille modeste, elle ne demande pas de statuts, sa création est simple. L'accomplissement des formalités et constitution du dossier d'inscription au registre du commerce est

rapide. L'acquittement des dettes de l'entreprise peut s'étendre aux biens personnels. L'immatriculation au registre du commerce confère la qualité de commerçant²².

- **Personne morale :** Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL); Société à responsabilité limitée (SARL); Société en nom collectif (SNC); Société par action (SPA); Société en commandite simple (SCS); Société en commandite par actions (SCPA); Groupement.

3.1.1. Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) :

C'est une entreprise constituée d'une seule personne, une personne physique ne peut être associé unique que d'une seule société à responsabilité limitée, une société à responsabilité limitée ne peut avoir pour associé unique une autre société à responsabilité limitée composée d'une seule personne. L'immatriculation au registre du commerce confère la personnalité morale à l'entreprise et la qualité de commerçant au gérant. Le capital est fixé librement par l'associé dans les statuts de la société. Les biens personnels du créateur seront distincts de ceux de l'entreprise et il ne répondra de ce fait des dettes de l'entreprise qu'à concurrence du capital social²³.

3.1.2. Société à responsabilité limitée (SARL) :

C'est une société de capitaux, elle doit être constituée par un minimum de deux associés et d'un maximum de cinquante(50). Si la société vient à comprendre plus de cinquante (50) associés, elle doit dans, le délai d'un an, être transformée en société par actions. A défaut, elle est dissoute, à moins que, pendant le dit délai, le nombre des associés ne soit devenu égal ou inférieur à cinquante (50). L'immatriculation au registre de commerce confère la personnalité morale à l'entreprise et la qualité de commerçant uniquement aux gérants. Le capital social de la société à responsabilité limitée est fixé librement par les associés dans les statuts de la société. Il est divisé en parts sociales égales, mais ne peut être inférieur à 100.000 DA. La valeur nominale des parts sociales est fixée à 1.000 DA au moins. Les associés répondent des dettes de la société à concurrence de leurs apports²⁴.

²² Centre National De Registre De Commerce (CNRC).

²³ Guide de création d'entreprise (www.and.dz), Art. 564 du code de commerce.

²⁴ Guide de création d'entreprise (www.and.dz), Articles : 564, 566 et 590 du code du commerce.

3.1.3. Société en nom collectif (SNC) :

C'est une société de personnes, elle est en général une entreprise familiale. Le nombre minimum d'associés est de deux (2) et il n'y a pas de minimum de capital social exigé, ce dernier est divisé en parts sociales. L'immatriculation au registre du commerce confère à l'entreprise la personnalité morale et à tous les associés la qualité de commerçants et tous les associés répondent indéfiniment et solidairement des dettes de la société. La gérance appartient à tous les associés, sauf stipulation contraire des statuts. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés²⁵.

3.1.4. Société Par Actions (SPA) :

La SPA est une société de capitaux, c'est la forme par excellence des grandes entreprises, elle regroupe un minimum de sept (07) actionnaires sauf pour la société à capital public. Le minimum de capital social pour sa constitution est de cinq millions (5.000.000) de dinars en cas d'appel public à l'épargne et de un million (1.000.000) de dinars dans le cas contraire. Elle est administrée soit par un conseil d'administration composé de trois (03) membres au moins et de (12) douze au plus, présidé par un président directeur général ou un président assisté d'un ou deux directeurs généraux, soit dirigé par un directoire composé de 03 à 05 membres contrôlé par un conseil de surveillance lui-même composé de 07 à 12 membres. Le fonctionnement des organes de gestion obéit à des règles strictes. La responsabilité des actionnaires des dettes de l'entreprise est à concurrence de leurs apports. L'immatriculation au registre du commerce confère la personnalité morale à l'entreprise et la qualité de commerçants aux membres du conseil d'administration²⁶.

3.1.5. Société en commandite simple (SCS) :

La SCS est une société hybride, de personnes pour les commandités et de capitaux pour les commanditaires. Le capital social est divisé en parts sociales et la société est gérée par un ou plusieurs gérants. L'immatriculation au registre du commerce confère à l'entreprise la personnalité morale et aux commandités la qualité de commerçants, les commandités répondent indéfiniment et solidairement des dettes de la société, les commanditaires ne

²⁵ Guide de création d'entreprise (www.and.dz), Article 551 du Code du commerce.

²⁶ Guide de création d'entreprise (www.and.dz), Art. 592 et suite du code du commerce/ Décret législatif no 93-08 du 25 avril 1993.

répondent pas des dettes de la société qu'à concurrence de leurs apports. Cette forme de société reste très peu répandue en Algérie²⁷.

3.1.6. Société en commandite par actions (SCPA) :

La SCPA est une société hybride, de personnes pour les commandités et de capitaux pour les commanditaires, elle est constituée entre un ou plusieurs commandités et des commanditaires, le nombre des associés commanditaires ne peut être inférieur à trois (3). Le minimum de capital social pour sa constitution est de cinq millions (5.000.000) de dinars en cas d'appel public à l'épargne et de un million (1.000.000) de dinars s'il n'est pas fait appel public à l'épargne. Elle peut être gérée par un ou plusieurs gérants. L'immatriculation au registre du commerce confère la personnalité morale à l'entreprise et la qualité de commerçants aux commandités, les commandités répondent indéfiniment et solidairement des dettes de la société, les commanditaires sont des actionnaires et ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Cette forme de société est peu répandue en Algérie²⁸.

3.1.7. Groupement :

Le groupement est constitué entre deux ou plusieurs personnes morales pour une durée déterminée, il est constitué en vue de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité et il ne donne pas lieu par lui-même à la réalisation et au partage de bénéfices et peut être constitué sans capital. Il est administré par une ou plusieurs personnes. L'immatriculation au registre du commerce confère au groupement la personnalité morale, les membres du groupement sont tenus des dettes de celui-ci sur leur patrimoine propre, ils seront solidairement, sauf convention contraire des tiers contractants²⁹.

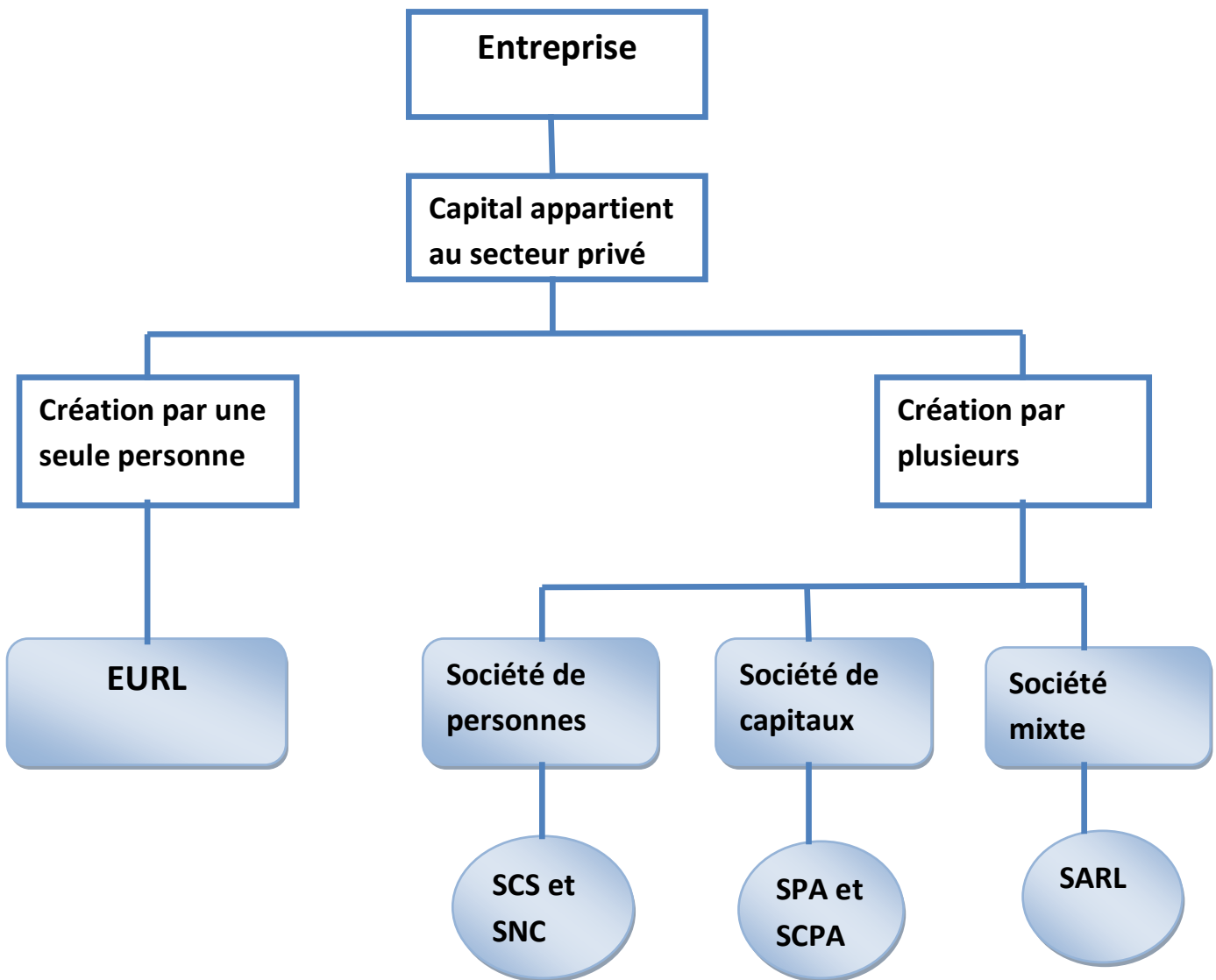
²⁷ Guide de création d'entreprise (www.and.dz), Art. 563 bis du code du commerce/ Décret législatif n°93-08 du 25 avril 1993.

²⁸ Guide de création d'entreprise (www.and.dz), Art. 715 ter du code du commerce.

²⁹ Guide de création d'entreprise (www.and.dz), Art. 796 du code du commerce.

Chapitre II Les très petites entreprises TPE

Schéma N°01 : Récapitulatif de la classification juridique des entreprises.



Source :Elaboré par nous-mêmes d'après la classification des entreprises.

3.2. La classification selon le domaine d'activité :

Selon ce critère nous distinguons :

3.2.1. Les entreprises agricoles :

Ce sont les entreprises qui cultivent les terres et vendent leurs récoltes, inclut les produits agricoles, la pêche, les matières premières et énergétique.

3.2.2. Les entreprises commerciales (ou de distribution) :

Désignent les entreprises dont l'activité principale est l'achat et la revente en l'état des marchandises sans transformation.

3.2.3. Les entreprises industrielles (ou de production) :

Elles ont pour mission la fabrication de produits finis à partir des matières premières et fournitures.

3.2.4. Les entreprises de prestataires de services :

Ces entreprises ont pour mission la vente de services, exemple : la banque.

3.3. La classification selon la taille :

La taille peut s'apprécier en fonction des effectifs, le montant des capitaux employés et le chiffre d'affaires. L'Algérie a adopté la charte de Bologne sur les PME en juin 2000 et défini les différents types d'entreprises comme suit :

3.3.1. La moyenne entreprise :

La moyenne entreprise est une entreprise qui emploie de 50 à 250 personnes avec un chiffre d'affaires compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou le total du bilan est compris entre 100 et 500 milliards de Dinars.

3.3.2. La petite entreprise :

La petite entreprise est une entreprise qui emploie de 10 à 49 personnes avec un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 200 millions de Dinars.

3.3.3. La très petite entreprise :

Incarnée par l'entreprise familiale ou micro-entreprise, y est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 Millions ou dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de Dinars³⁰.

³⁰DJOUADI. N & DJEDIDI.R, « les apports de l'intelligence économiques à la PME en Algérie-cas de société Wouroud », IN revue EcoNature, N°01, 2015, pp 01-17.

Chapitre II Les très petites entreprises TPE

Tableau N°01 : Tableau de classification des moyennes entreprises, petites et micro-entreprises.

Entreprise	Effectif	Chiffre d'affaire(DA)	Total bilan (DA)
Moyenne entreprise	50-250	De 400 millions DA à 4 milliards DA.	De 200 millions DA à 1 milliards DA.
Petite entreprise	10-49	Moins de 400 millions DA.	Moins de 200 millions DA.
Micro-entreprise	1-9	Moins de 40 millions DA.	Moins de 20 millions DA.

Source : Tableau fait par nous même à partir des articles n°8, 9, 10 de la loi n°17-01 du 10 janvier 2017.

4. Objectifs et spécificités des micro-entreprises :

La micro-entreprise participe de façon très importante à la restructuration industrielle de l'économie. Les pays industrialisés ont redécouvert les attributs de ces entreprises et reconnu le rôle déterminant qu'elles peuvent jouer dans l'évolution de leurs économie. Les micro-entreprises sont aussi reconnues pour leur potentiel à contribuer au développement et elles sont les plus grandes créatrices d'emplois.

4.1. Les objectifs des micro-entreprises :

La micro-entreprise dont la configuration s'inspire des expériences nationales et internationales de références se fixe comme principaux objectifs :

- D'améliorer le nombre et la qualité des opérateurs économiques, acteurs du développement et soutenir par ce biais, l'émergence d'une concurrence profitable aux disponibilités en biens et services divers ;
- De combler le déficit en organisation des entreprises de petite taille appelées à prendre en charge les besoins nécessaires à la communauté, espace que la politique nationale d'investissement a jusque-là négliger ;
- De favoriser l'emploi du plus grand nombre, une plus large répartition des revenus et réduire les risques ;
- De former l'entrepreneur et l'amener à intégrer le risque calculé, au nombre des éléments de gestion, auxquels il doit accorder une attention soutenue ;

- De redonner l'initiative du développement à l'individu, à l'activité territoriale de base et situer l'entrepreneur aussi bien public ou privé ;
- De développer la solidarité communautaire autour du développement local afin de multiplier le nombre de projets, confronter leur utilité sociale et réduire leur exigence logistique et leur coût ;
- D'offrir de nouvelles opportunités au redéploiement des activités du secteur bancaire, auquel la micro-entreprise peut offrir un ensemble de nouveaux clients solvables ;
- De participer à favoriser la réinsertion des jeunes dans la société, en leur proposant une alternative plus sûre que le secteur informel ;
- De permettre le retour du travail au nombre des valeurs sociales et faciliter l'éclosion du sens des responsabilités ;
- D'orienter l'attention des entrepreneurs par des aides spécialisées vers des secteurs stratégiques dans lesquels l'entrepreneuriat n'a pas progressé, malgré la restructuration du secteur public et la privatisation de sa gestion³¹.

4.2. Les spécificités des micro-entreprises :

Comme pour sa gestion et son organisation, la micro-entreprise possède des caractéristiques financières différentes de celles des grandes entreprises.

- La structure financière d'une entreprise désigne, d'une manière générale, la combinaison des dettes financières, bancaires et des fonds propres ;
- Les études antérieures affirment que les propriétaires des micro-entreprises n'ont pas pour objectifs d'accroître leurs entreprises mais de garder le contrôle et éviter la dilution de leur patrimoine personnel ou familial ;
- La micro-entreprise ne renvoie pas à un statut juridique, comme celui des sociétés de type EURL, SARL, SPA..., mais bien à un régime fiscal. Pour en bénéficier, il est impératif d'avoir un statut d'entrepreneur individuel (Du point de vue fiscal, la micro-entreprise signifie que ce dernier est imposé à l'impôt sur le revenu global (IRG) ;
- La micro-entreprise est facile à implanter, à déplacer, et à transformer sous une autre forme avec un autre objet social ;
- Les coûts d'investissements et de mains d'œuvres qui en résultent sont très réduits ;

³¹ N. MOUALEK, Z. OULD SAID, « Financement des micro-entreprises dans le cadre de dispositif ANSEJ », UMMTO, 2005, P 07.

- La micro-entreprise est entreprise par un entrepreneur potentiel qui n'hésite pas à investir une part importante de son patrimoine financiers, fonciers, immobilier et technique ;
- La micro-entreprise a un cadre juridique et organisationnel, ainsi qu'un mode de fonctionnement qui aidera à son émergence et à son développement dans l'économie de marché progressivement établie³².

Section 02 : La création des micro-entreprises

Pour construire un projet de création et augmenter ses chances de succès, il est recommandé d'agir avec méthode, en respectant un certain nombre d'étapes chronologiques. Le fonctionnement de toute activité économique nécessite une structure qui regroupe les moyens matériels et humains.

S.SEPARI constate qu'il est possible de décrire la démarche de la création, à partir des trois questions suivantes :

- ✓ Que faut-il pour créer une entreprise : une idée (projet), un homme, un marché (moyens) ? ;
- ✓ Quelles sont les étapes à suivre pour créer une entreprise ? ;
- ✓ Que devient le créateur d'entreprise ?

1. Les facteurs nécessaires pour la création d'une entreprise :

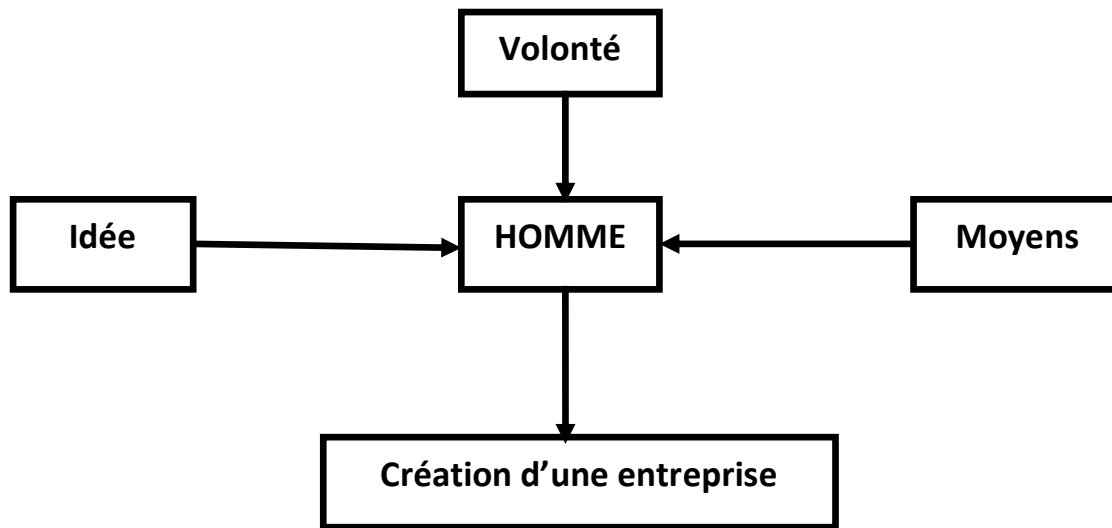
Toute création d'entreprise réussie, requiert la rencontre de trois facteurs indépendants nécessaires :

- ✓ Un homme ayant la volonté d'aboutir ;
- ✓ Avec une idée qui peut se concrétiser en projet ;
- ✓ Avec des capacités et des moyens pour la réaliser.

Le schéma ci-après résume les facteurs nécessaires pour créer une entreprise :

³² L.AHMANE et O.BRIKI, « La contribution de la BNA dans le financement des Micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANADE (Ex ANSEJ) : Cas BNA et ANADE de Tizi-Ouzou », mémoire de fin d'étude, Finance et banques, UMMTO, 2019-2020, p 10.

Schéma N°02 : Les facteurs nécessaires pour créer une entreprise :



Source : B.BRENNEMANN et S.SEPARI, « Economie d'entreprise », DUNOD, paris, 2001, P 05.

2. Les étapes de création des micro-entreprises :

L'enjeu fondamental pour toute entreprise est d'atteindre une croissance harmonieuse et optimale à long terme, tout en gardant une maîtrise efficace des différents éléments qui contribuent à son développement.

Par ailleurs les entrepreneurs doivent suivre certaines étapes :

2.1. Idée du projet :

Pour passer du stade de l'idée à celui de la définition d'un projet, il conviendrait de faire confronter l'idée à l'environnement, aux caractéristiques du marché, à l'estimation des fonds nécessaires, à l'évaluation des capacités financières, au calcul de rentabilité...

En fonction de l'évolution de la précision du contenu de l'idée, le jeune créateur s'achemine progressivement vers l'élaboration du projet, à son évaluation et la recherche des conditions du projet.

Le créateur d'entreprise est tenu de passer par une phase de recherche et de recueil de l'information sur le marché et ses mutations, sur la concurrence et ses caractéristiques, sur le produit visé et les produits concurrents qui répondent aux mêmes besoins. L'initiateur du

projet doit être, également, au courant de l'évolution des techniques et des technologies. Il doit aussi connaître les résultats des expériences vécues par d'autres managers et professionnels en Algérie et ailleurs, connaître les risques de la concurrence provenant des pays peu scrupuleux sur le respect des normes.

Ces informations vont permettre au jeune entrepreneur de :

- ✓ Choisir les caractéristiques du produit ;
- ✓ Sélectionner les segments du marché à cibler ;
- Arrêter sa politique et sa stratégie commerciale³³.

2.2. Elaboration du projet :

L'élaboration du projet peut se faire comme suit :

2.2.1. Etude de marché ³⁴:

La limite de marché n'est pas fixée par l'entreprise, elle s'impose à elle. Il lui faut structurer son marché, c'est-à-dire distinguer son propre marché de celui de ses concurrents et les potentialités qu'il peut recéler.

L'étude de marché est un outil de prise de décision capital, pour cela l'entreprise doit connaître les caractéristiques du marché, et cerner les besoins des clients et leurs évolutions, et connaître les forces et faiblesses des concurrents. Pour connaître le marché l'entreprise doit suivre deux types de démarche :

2.2.1.1. Les études quantitatives :

Comporte les éléments suivant :

➤ Les sondages :

L'entreprise interroge la population à travers un questionnaire établi en fonction des objectifs visés. C'est la méthode la plus souvent utilisée pour le lancement d'un nouveau produit. Toutefois l'entreprise ne peut pas appliquer le sondage à toute la population. Il faut une étude restreinte. Elle va donc sélectionner un échantillon représentatif, l'étudier et

³³ B. LAKHLEF, « Création et gestion d'entreprise », 2ème édition, Alger livre, Alger 2009, P 17.

³⁴ F.MAKHLOUF, « L'entreprise organisation et gestion » pages bleues, Alger 2006, P 132.133.

tirer des conséquences supposées valables pour l'ensemble de la population à un moment donné.

➤ **Les panels :**

Le panel est un échantillon permanent de personnes interrogé de façon continue. La télévision utilise les panels pour déterminer l'audimat par lequel on va fixer les tarifs publicitaires. L'entreprise peut appliquer les panels aux distributeurs détaillants. Pour ce faire, elle doit choisir par exemple 700 points de ventes sur le territoire en effectuant des enquêtes permanentes concernant les ventes, les achats, les stocks des détaillants de l'échantillon.

2.2.1.2. Les études qualitatives :

Le comportement du consommateur est influencé par des facteurs psychologiques et environnementaux :

➤ **Les motivations :**

L'étude des motivations cherche à déterminer les causes du déclenchement de l'achat. Les motivations sont inconscientes et ignorées du consommateur lui-même. Elles s'étudient par des entretiens ou des observations réalisées au moment de l'achat.

➤ **Le comportement :**

L'étude de comportement vise à étudier les attitudes de consommateur. Une étude est plus stable qu'une motivation. Une fois que le comportement vis-à-vis du produit est déterminé l'entreprise tentera de le faire évoluer par le biais de la publicité.

➤ **La culture (facteur d'environnement) :**

L'individu a tendance à se conformer aux habitudes et normes de son environnement culturel qui varie d'un pays à un autre. La culture est un héritage social, avec cependant une exception, les anticonformistes.

La culture est variable. Elle peut, à un moment donné orienter l'individu vers l'individualisme, le rôle de la famille, le matérialisme, le goût de l'ordre et de la discipline ou le respect de l'environnement.

Il faut noter que, l'étude qualitative est moins coûteuse que l'étude quantitative

Schéma N°03 : Etapes d'étude de marché.



Source : S.TALANANA et M.MESSAOUDI, « Financement des micro-entreprises à leurs créations, Cas : ANSEJ de Tizi-Ouzou », UMMTO, promotion 2017, p 13.

Une étude de marché nous permet de :

- Connaître qui achète, quel est son pouvoir d'achat ? A quel moment achète-t-il ? Où achète-t-il ?
- Connaître le produit demandé : ses caractéristiques, son contenu, son aspect extérieur, son prix.
- Connaître le pourquoi de l'achat : pour répondre à un besoin permanent, temporaire, saisonnier.
- Cerner les opportunités offertes par le marché.
- Cibler un type de marché.
- Connaître les concurrents, leurs forces et leurs faiblesses.
- Evaluer les risques et les obstacles à l'évolution du marché.

- Déterminer les voies et les moyens de la distribution.
- Mettre en place un circuit de recueil d'information pour connaître les concurrents.

Cette démarche va fournir des informations capitales pour évaluer les chances de réussite de projet et d'élaborer le plan marketing.

2.2.2. Le plan marketing :

Le plan marketing sert à indiquer les voies et moyens nécessaires et efficaces que l'entreprise compte ou doit mettre en place pour parvenir à satisfaire le client, répondre à ses attentes, le fidéliser, s'adapter aux conditions du marché, faire face à la concurrence en termes de qualité, de prix, assurer la distribution et la promotion du produit et définir le budget de la politique choisi³⁵.

2.3. Evaluation du projet :

L'évaluation consiste à passer en revue toutes les données de l'investissement et de porter son choix sur une variante parmi celles retenues.

Deux (02) questions fondamentales se posent alors du point de vue de la collectivité et du point de vue de l'entreprise pour un projet donné. Les réponses à ces deux questions peuvent être dirigeantes selon le point de vue adopté :

- Parmi les différentes solutions possibles, quelle est la plus intéressante ou bien la plus rentable ?
- La solution la plus rentable est-elle suffisante pour justifier une décision d'aller de l'avant ? Compte tenu de possibilité d'investissement dans d'autres domaines et de la pénurie en capital³⁶.

L'évaluation consiste en la vérification des résultats annoncés à l'issue de la phase de préparation. Elle portera sur deux grands volets :

³⁵ B. LAKHLEF, Op.cit. P 19-20.

³⁶ H. DIALLO, L. RAHAMEFY & M. SYLLA, « Rôles des banques primaires dans le financement des micro-entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ, cas de la BNA », UMMTO, 2004-2005, P 09.

2.3.1. Etude technico-économique :

L'étude technico-économique est une étude approfondie de la faisabilité du projet elle a pour objet d'évaluer les risques liés au marché, d'examiner les aspects techniques et de déterminer les coûts.

L'étude technico-économique constitue la phase la plus importante et la plus délicate de la création d'une entreprise.

La réussite du projet dépend, dans une large mesure, du sérieux et de la rigueur par lesquels l'étude technico-économique aura été conduite.

L'étude technico-économique est une analyse qui traite de la faisabilité du projet en appréciant les possibilités de succès de l'opération projetée, elle porte sur l'analyse de la viabilité du projet.

❖ Les aspects de l'étude technico-économique :

Cette étude est généralement élaborée par des bureaux d'études spécialisés, celle-ci reprend les éléments suivants :

- ✓ L'identification du projet d'investissement ;
- ✓ Les aspects commerciaux du projet ;
- ✓ L'analyse technique ;
- ✓ Le coût dû et son financement.

Lors de l'étude de ce document, le banquier vérifie la conformité et la cohérence des informations avancées³⁷.

2.3.2. Etude financière :

L'étude financière est une traduction chiffrée des éléments préalablement recueillis, résumée en trois (03) tableaux :

- ✓ Plan de financement au démarrage, puis un (01) an, deux (02) ans, trois (03) ans ;
- ✓ Compte de résultats sur trois (03) ans ;
- ✓ Plan de trésorerie sur un (01) an.

³⁷ L. MEKSEN, K. YEBBOU & L. ZENOUD, « La création et le financement de la micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ », UMMTO, 2011-2012, P 30.

L'étude financière permettra de répondre à quatre (04) questions essentielles :

- ✓ Combien doit-on apporter pour assurer le démarrage puis la vie de l'entreprise ?
- ✓ L'activité sera-t-elle rentable ?
- ✓ Est-ce que les sorties d'argent seront compensées au même moment par des entrées d'argent de façon à ne jamais avoir de problèmes avec la banque ?
- ✓ La solidité financière de l'entreprise se poursuivra-t-elle au fur et à mesure du développement de projet ?

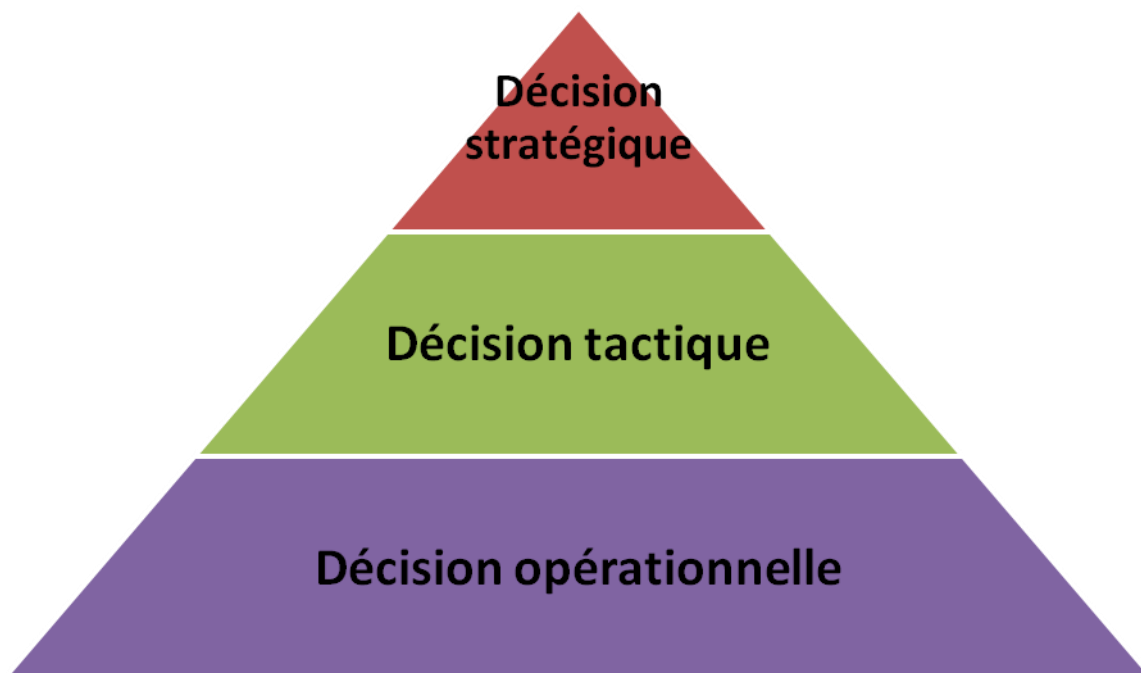
2.4. La décision :

De nombreuses définitions ont été formulées pour définir le concept de décision.

- ✓ La décision est une activité, qui, face à une intention, aboutit à une action.
- ✓ La décision est une activité qui consiste à délibérer en vue de choisir des moyens adéquats pour atteindre des buts préalablement définis et qui aboutit à une action³⁸.

Par ordre d'importance on distingue traditionnellement trois grands types de décisions :

Schéma N°04 : Types de décision.



Source : LASARY, « Economie d'entreprise », Collection (C'est facile), 2001.P 82.

³⁸ LASARY, « Economie d'entreprise », Collection (C'est facile), 2001.P 82.

2.4.1. Décisions stratégiques :

Une décision stratégique engage l'organisation sur le long terme. Ce type de décision assure ou non l'avenir de l'organisation. C'est une décision unique, non réversible, non programmable car non prévisible et complexe. C'est donc la direction générale qui prend ce type de décision mais les conséquences de ces décisions concernent tous acteurs de l'organisation, il s'agit par exemple décisions d'investissement qui sont lourdes de conséquences ou encore des décisions de lancement de nouveaux projets ou des décisions financières telles qu'une prise de participation ou un lancement d'OPA(offre publique d'achat) , une fusion, une absorption, etc. Ce sont finalement des décisions les plus incertaines³⁹.

2.4.2. Décisions tactiques ou de pilotage :

Elles prolongent les décisions stratégiques et commandent aux décisions opérationnelles. Ces décisions sont susceptibles d'être décentralisées. Par exemple, on peut dire qu'une décision prise par u « chef fonctionnel » tel qu'un directeur commercial ou un directeur des ressources humaines est une décision de pilotage.

Ces décisions correspondent souvent à des décisions de gestion qui peuvent être données par des modèles mathématiques :

- ✓ Programmation linéaire.
- ✓ Modèle de Wilson en gestion des stocks.
- ✓ Méthode des moindres carrés pour prévisions de ventes.
- ✓ Technique d'études quantitatives de marché.

Ces décisions sont prises à court terme⁴⁰.

2.4.3. Décisions opérationnelles :

Dite aussi décision mécanique, la décision opérationnelle est souvent prise par l'individu dans le cadre de fonctionnement quotidien de l'organisation. Elle contribue à la réalisation de la décision stratégique. Ainsi, l'organisation d'un événement culturel en collaboration avec une association communale va dans le sens de l'amélioration de l'accueil et de la dynamique de la bibliothèque publique. Les effets de la décision

³⁹ LASARY, Op.cit. 2001, P 83.

⁴⁰ LASARY, Op.cit. P 84.

opérationnelle sont immédiats et les résultats sont connus avec certitude, il s'agit ici d'assurer au jour le jour le fonctionnement régulier et efficace de l'organisation, par exemple, de passer des commandes, d'établir un planning d'atelier, d'organiser les visites des clients, etc. ⁴¹.

➤ Les critères de choix des décisions d'investissement

Confronté à un choix entre deux ou plusieurs variantes, le promoteur dispose, pour les comparer, d'un certain nombre de critères d'appréciation :

- Le critère d'actualisation ;
- La valeur actuelle nette ;
- Le critère de taux de rentabilité interne ;
- Le critère de délai de récupération.

A. Le critère d'actualisation :

L'actualisation, c'est précisément la démarche inverse de celle des intérêts composés. Elle consiste en effet à déterminer la valeur actuelle de montants futurs.

Il s'agit, au plan économique, de rapporter au présent des données qui résultent d'une activité qui s'étalera dans le temps.

L'actualisation s'effectue en utilisant l'inverse de la formule des intérêts composés, soit :

$$\frac{1}{(1 + t)^n}$$

B. Le critère de la valeur actuelle nette :

La VAN est la différence entre la somme des flux nets actualisés d'exploitation sur toute la durée de vie de l'investissement et le capital investi.

$$(-I_0) + \sum_{t=1}^n \text{flux d'exploitation} / (1 + t)^t$$

⁴¹ LASARY, Op.cit. P 84.

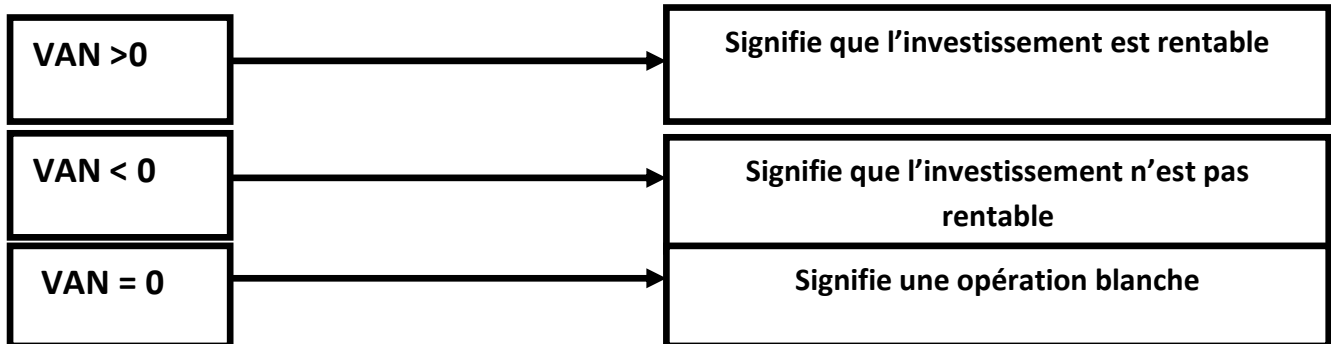
Chapitre II Les très petites entreprises TPE

Tel que :

I_0 : investissement initial.

i : taux d'actualisation.

n : durée de vie de l'investissement.



- La VAN tient compte du coût des ressources (actualisation) et de tous les flux qui interviennent durant la vie de l'investissement.
- La VAN ne permet pas la comparaison entre deux projets qui n'ont pas la même durée de vie ou les coûts d'investissements. Elle est très sensible au taux d'actualisation, donc un taux mal choisi risque de changer profondément le montant de la VAN.

C. Délai de récupération (DR) :

C'est le délai de recouvrement du capital investi, il est égal à la durée nécessaire aux flux d'exploitation pour récupérer le montant de l'investissement. Il est déterminé en nombre d'années et de mois.

Le délai de récupération égal à :

$$DR = \frac{I^0}{F_t}$$

Sachant que :

I^0 : investissement initial.

F : flux d'exploitations

D. Le taux interne de rentabilité (TIR) :

Le taux interne de rendement est la valeur du taux d'actualisation qui permet d'annuler la valeur actuelle nette. Il est tel que :

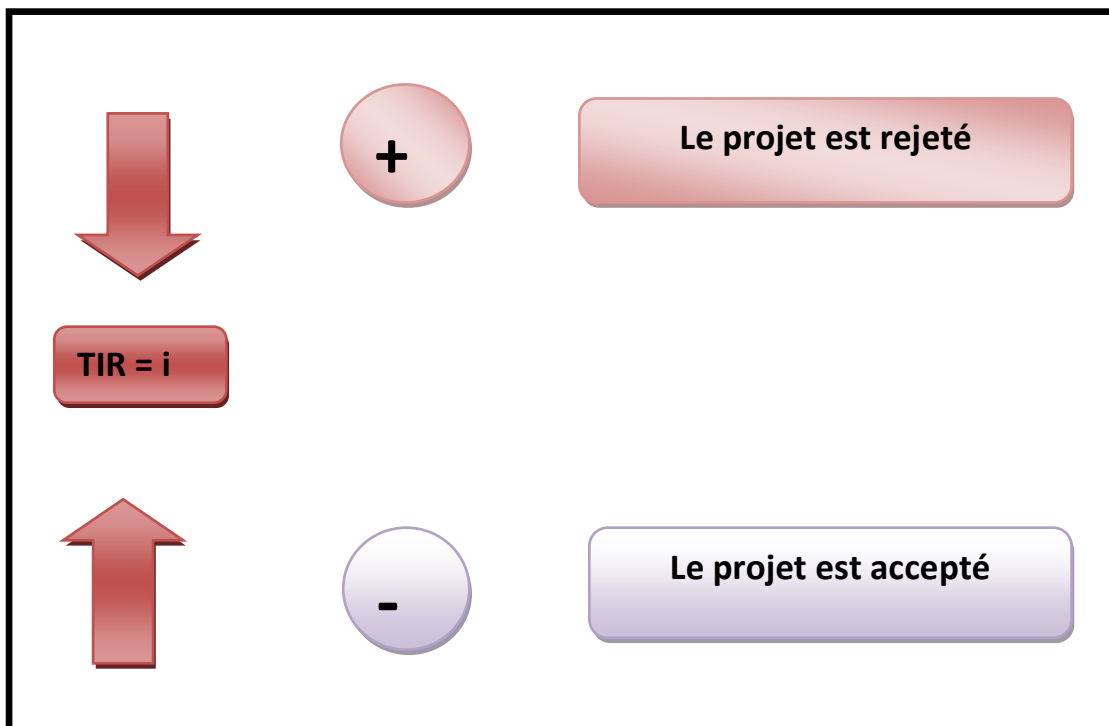
$$VAN = -I + \sum_K \frac{R_k}{(1+i)^k} = 0$$

A ce taux i ou **TIR**, la valeur actuelle nette du projet est nulle, il ne laisse aucun excédent disponible.

Cette méthode est intéressante, car elle permet facilement de comparer plusieurs projets grâce à la confrontation directe de leur taux de rentabilité.

Elle évite le choix d'un taux d'actualisation, mais cet avantage n'est qu'apparent puisque pour juger de la rentabilité du projet, on est obligé de choisir un taux de référence dit taux d'acceptation ou de rejet⁴².

Schéma N°05: Le taux d'acceptation ou de rejet du projet.



Source : A. BOUGHABA, « Analyse et évaluation de projets », 2^{ème} édition, BERTI, Alger 2005, P 25.

2.5. Lancement du projet :

Le lancement de projet est une étape d'exécution qui doit être courte et rapide qui nécessite une disponibilité totale.

Le lancement irréversible en traitement la prise d'engagements importants et par conséquent la responsabilité du créateur de l'entrepreneur.

⁴² A. BOUGHABA, « Analyse et évaluation de projets », 2^{ème} édition, BERTI, Alger 2005 .P 25.

Au-delà, le créateur devient chef d'entreprise, responsable d'une organisation vivante, de plus en plus complexe qui doit dégager de la valeur ajoutée, c'est-à-dire créer et répartir de la richesse⁴³.

2.6. La post évaluation :

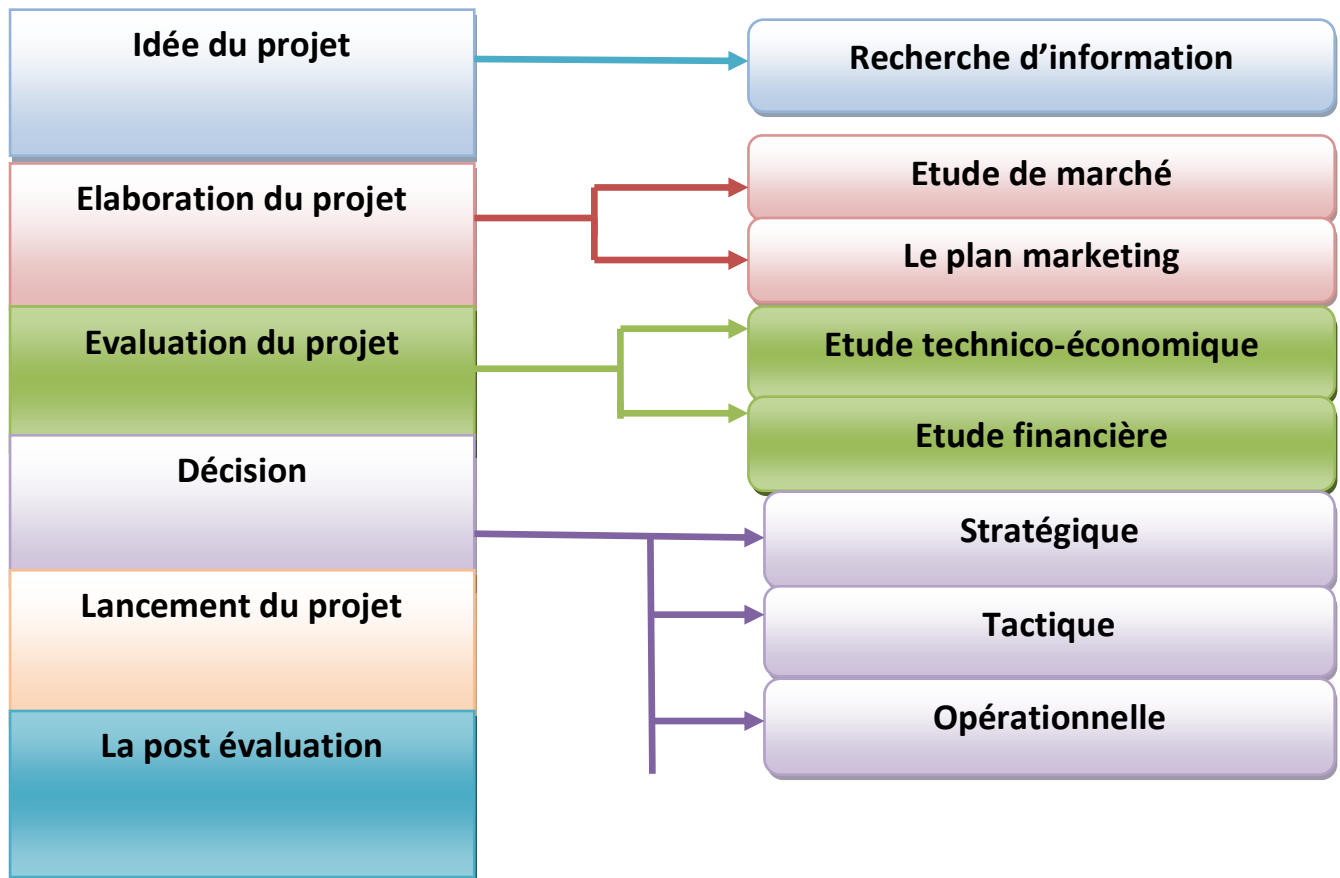
Pour que l'on puisse tirer parti de l'expérience acquise, il convient d'évaluer rétrospectivement les résultats d'un projet.

Des enquêtes empiriques réalisées dans certains pays ont montré que très souvent les résultats, les coûts réels et les délais des projets sont différents des estimations établies au cours de la phase de pré évaluation. Le délai nécessaire pour que le projet devient rentable ou cesse d'être déficitaire peut être mal évalué. Il est clair qu'une évaluation à posteriori des projets peut révéler les causes de la faiblesse des estimations initiales et permettre d'éviter la répétition ultérieure des mêmes erreurs⁴⁴.

⁴³ S. LILOUCHE, R. HADRBACHE & A. MEZNAD, « Financement bancaire d'un projet de création d'entreprise », université Abderrahmane Mira, Bejaia, 2010, P 9.

⁴⁴ H. DIALLO, L. RAHAMEFY & M. SYLLA, Op.cit. P 10.

Schéma N°06: Etapes de création des micro-entreprises.



Source : Elaboré par nous-mêmes d'après les étapes de création des micro-entreprises.

3. Difficultés qui entravent la création d'entreprises en Algérie :

« La banque mondiale et la société financière internationale, dans leur rapport annuel sur la pratique des affaires à travers le monde, ont affirmé qu'un entrepreneur de pays en voie de développement rencontre deux fois plus de difficultés pour créer une entreprise. Au niveau maghrébin, la comparaison du climat de travail qui caractérise l'Algérie, le Maroc et la Tunisie est vraiment intéressante, comme l'illustre le tableau N°02».

Tableau N°02 : Le climat de travail dans les pays maghrébin.

/ Critères	Pays		
	Algérie	Maroc	Tunisie
Coût de création d'entreprise / revenu par habitant	23,7%	12,3%	11%
Protection des investissements sur une échelle de 1 (très faible) à 7 (très élevée)	2	4	6

Source : L.AHMANE et O.BRIKI, « la contribution de la BNA dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANADE (Ex ANSEJ) », promotion 2019/2020, Op.cit. p28.

A la lecture de ce tableau, nous constatons :

Le coût de création d'entreprise par rapport au revenu par habitant est plus cher en Algérie que dans les pays maghrébins notamment le Maroc et la Tunisie.

Sur une échelle d'un (01) à sept (07), en Algérie la protection des investissements est très faible par rapport au Maroc et à la Tunisie.

Malgré la multiplicité des dispositifs et structures d'appui à la création d'entreprise en Algérie, ce dernier est encore faible par rapport aux pays voisins. Cette forte faiblesse est liée à des contraintes remarquées par les agents économiques, à savoir :

3.1. Les obstacles technologiques :

En Algérie, les technologies et les équipements des entreprises sont souvent acquis par les pays étrangers et la maîtrise de ces technologies et équipement nécessite des compétences technologiques mais malheureusement les porteurs de projet sont limités dans leur formation.

3.2. Les obstacles de financement :

Les difficultés de financement ont toujours été au centre de la problématique de création et de développement des petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie. Ces entreprises rencontrent des difficultés de financement par rapport au coût d'investissement insuffisant à la taille du projet souhaité ; par la complexité du processus de création

d'entreprise comme la présentation de garantie ; par la lenteur dans la décision d'octroi de crédit et l'accès au bien d'équipements.

3.3. Les obstacles macro-économiques :

La libéralisation de l'économie algérienne génèrent aux entrepreneurs souhaitant le démarrage de leurs activités des paiements en devises pour l'importation des matières premières, de matériaux ou d'équipements ; sont également confrontés à des multiples problèmes au niveau des services douaniers et du réseau de financement, entraînant les livraisons irrégulières et de long retards dans le traitements des documents, à citer aussi, pour la vente des produits, la forte concurrence à laquelle les entrepreneurs sont confrontés que ce soit avec les entreprises algériennes ou avec les entreprises étrangères du même secteur ou du secteur informel.

3.4. Les contraintes administratives :

Les règles formelles, la lenteur des procédures, le manque de transparence entre les partenaires intégrés dans le processus de création d'entreprises (entrepreneur, banque, fonds de garantie, dispositif d'appui et autres), les dossiers exigés par ces différentes structures (le registre de commerce pour la CNRC, autorisation d'exploitation par le service de la wilaya, attestation d conformité et autres) et surtout le manque de coordination entre ces structures poussent les porteurs de projet à le changer ou à l'implanter dans d'autres lieux ou bien carrément à l'abandonner.

3.5. Les contraintes anthropologiques :

La capacité de création d'entreprise d'un pays est aussi le résultat du comportement d'un entrepreneur porter et incité par l'environnement entre opportunité à saisir, d'aides, fiscalités et services d'appui. En Algérie, l'entrepreneur a tendance à s'autolimité la croissance de son entreprise.

Le tableau ci-après (N°03) montre la relation existante entre la puissance économique du pays et sa capacité de création d'entreprise.

Tableau N°03 : La création d'entreprise dans le monde.

Pays	Nombres d'entreprises / 1000 habitants
USA	73
Angleterre	58
France	38
Brésil	38
Algérie	5

Source : L.AHMANE et O.BRIKI, « la contribution de la BNA dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANADE (Ex ANSEJ) », promotion 2019/2020, p29.

A la lecture de ce tableau, nous constatons que :

Si on prend l'Algérie en comparaison avec les pays développés, il y'a très peu d'habitant qui crée leurs entreprises en Algérie.

SECTION 03 : impact et rôle de la micro-entreprise dans le développement économique de l'Algérie.

Cette présente section sera dédiée à l'impact et rôle de la micro-entreprise dans le développement économique de l'Algérie.

1. Le rôle des micro-entreprises dans le développement économique de l'Algérie :

Alors que le développement des micro-entreprises répond essentiellement à un objectif de lutte contre la pauvreté par la création et l'augmentation de revenu, le développement des TPE / micro entreprise répond également à d'autres enjeux :

- Joue un rôle déterminant dans la création d'emploi et l'intégration sociale notamment pour les jeunes ;
- Elle contribue de manière significative à la croissance économique locale et nationale ;
- Elle constitue une des principales sources d'emploi et de revenu pour la population notamment la population urbaine qui ne cesse de s'accroître.
- Avec la réduction des effectifs dans la fonction publique, la création de leur propre entreprise a été la seule solution pour beaucoup de travailleurs et de jeunes diplômées

qui se sont retrouver sans emplois, Les micros et petites entreprises jouent donc un rôle primordial d'intégration social ;

- Assure la production de service et de bien locaux à moindre coût, mis sur le marché à un prix relativement bas, ils correspondent bien à la demande d'une large partie de la population dont le pouvoir d'achat, malgré les efforts consentis, reste relativement bas ;
- Offrent des emplois, des revenus, des produits accessibles au plus défavorisé ;
- Les micros et petites entreprises sont également un terrain de formation pour une large partie des jeunes déscolariser qui sont des milliers à apprendre un métier. Au contact de mettre artisan, dans les ateliers grâce au système d'apprentissage traditionnelle⁴⁵.

2. L'impact de la micro entreprise dans le développement économique :

La micro-entreprise est l'unité de base de la plupart des économies en développement, elle recouvre différents formes de travaux pratiqués par la majeure partie de la population.

La promotion des micro-entreprises est une composante essentielle du développement économique et social. On sait aujourd'hui à quel point celui-ci est un processus complexe, exigeant d'avancer harmonieusement sur plusieurs fronts ; éducation, santé, infrastructure, gouvernance et beaucoup d'autre. Contrairement à la plupart des investissements, les résultats en matière d'appui au TPE sont quasi immédiat, en réduisant la pauvreté et la prêtsions social, en permettant aux hommes de se projeter dans l'avenir, le foisonnement de l'initiative économique est le premier teste montrant que le développement est en marche, il permet à l'économie de grandir à partir de la base, au rythme des capacités de la population. Il tisse un réseau de relation économique et social sans lesquels la croissance ne se diffuse pas à l'ensemble de la société.

La politique d'appui aux TPE est d'une simplicité biblique, elle se résume à trois principes :

- Créer un environnement institutionnel favorable sur le plan fiscale et social, et définir des règles simple et stable applicables par tous, chacun étant un micro-entrepreneur potentiel ;

⁴⁵ T.BOUBERRAGA & L.BOUSSA, « Création et financement de l'exploitation agricole dans le cadre des dispositifs d'aide institutionnels, au niveau de la wilaya de T.O », UMMTO, promotion 2019/2020, p40.

- Assurer l'accès au financement des petites entreprises : le manque d'accès au capital ne permet pas de valoriser le travail et entraîne un énorme gaspillage des ressources humaines ;
- Faciliter l'accès à l'information et à la formation dans le domaine de la technique, de la commercialisation et de la gestion : c'est en améliorant les connaissances des hommes que l'on fait progresser les entreprises⁴⁶.

CONCLUSION :

En conclusion, dans ce chapitre, nous avons essayé de faire une revue de la littérature concernant la notion de l'entreprise et plus précisément la micro-entreprise. Puisque cette dernière est considérée comme un élément essentiel dans l'économie d'un pays.

Nous avons vu que les micro-entreprises (ME) n'ont pas une définition universelle, il existe une multitude de définitions de cette catégorie d'entreprise à travers le monde. Cependant, l'intérêt que suscite les ME, est le même dans toutes les économies ; leur poids dans les économies est considérable, elles représentent la plus grande part des entreprises et participent à la création des richesses et de l'emploi.

Les micro-entreprises sont caractérisées par leur gestion de proximité due à leur petite taille et leur simplicité organisationnelle. L'organisation des ME est caractérisée par une structure simple et un système d'information peu formalisé. Quant à sa gestion, elle est centrée autour du propriétaire-dirigeant qui, celui-ci, occupe toutes les fonctions de l'entreprise.

⁴⁶ T.BOUBERRAGA et L.BOUSSA, Op.cit. p40-41.

Chapitre III:

*L'agence CPA N°189 et le
financement des micro-entreprises
créées dans le cadre de dispositif
l'ANGEM de Tizi-Ouzou.*

INTRODUCTION :

Le financement des micro-entreprises en Algérie est caractérisé par l'existence d'une multitude d'organismes d'aide à la création et au développement de ces entreprises, mais aussi d'un système bancaire comptant plusieurs banques, aussi bien publiques que privées, et des institutions financières spécialisées.

Dès sa création leCrédit Populaire d'Algérie a assuré un rôle important vis-à-vis de sa clientèle entreprise et cela à travers les divers produits et services bancaires qu'elle met à sa disposition. Afin de constater le rôle de la collaboration CPA banque,particulièrement agence CPA N°189/ANGEMdans le financement des micro-entreprises, nous avons procédé à une étude analytique au niveau de ces deux organismes, sur la base des données obtenues auprès de ces derniers. La démarche de notre étude consiste à :

- La remise d'un guide d'entretien au directeur et au chef de service de crédits et engagements de l'agence CPA N°189 de DBK ;
- Une collection de données au niveau de dispositif ANGEM.

Ce chapitre est réparti en trois sections, la première est consacrée à la présentation de la banque et l'ANGEM, la deuxième porte sur la relation CPA-ANGEM et le financement triangulaire des micro-entreprises. La dernière section fait l'objet d'analyse des résultats de notre enquête.

SECTION01 : La présentation de deux organismes (La CPA banque DBK N 189 et ANGEM).

Notre intérêt est focalisé dans cette section pour la présentation des deux organismes d'accueil (CPA N°189 et ANGEM).

1. Présentation du dispositif ANGEM :

1.1. L'origine :

L'Algérie a adopté le microcrédit comme outil de lutte contre la pauvreté à partir de 1999. Cependant, cinq ans après, il a fallu créer une autre structure octroyant des microcrédits, à savoir l'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) pour compléter le paysage public des structures destinées à l'insertion économique des

Chapitre III : L'agence CPA N° 189 et financement des micro-entreprises créées dans le cadre de dispositif l'ANGEM de T.O

populations n'ayant pas accès aux services bancaires. Ainsi, les pouvoirs publics ont montré leur volonté et leur détermination à lutter contre la pauvreté.

Le séminaire international, tenu au mois de décembre 2002 et ayant pour thème « L'expérience du Micro Crédit en Algérie », a confirmé un certain nombre de contraintes, dont les plus importantes sont:

- ✓ *L'absence des actions d'accompagnement et de soutien des promoteurs dans les phases de maturation des projets et de suivi des activités financées ;*
- ✓ *La multitude des intervenants chargés de la mise en œuvre du dispositif.*

C'est à la lumière des conclusions de ce séminaire, et de celles issues de la conférence internationale sur la pauvreté tenue en 2000, que le dispositif « micro crédit – ANGEM » a été créé en vertu du :

- Décret présidentiel n° 11-133 du 22 mars 2011, relatif au dispositif du micro-crédit ;
- Décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004 portant création et fixant le statut de l'Agence Nationale de Gestion du micro crédit ;
- Décret exécutif n° 11-134 du 22 mars 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 04-15 du 22 janvier 2004 fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du microcrédit ;
- Décret exécutif n° 04 - 16 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut du Fond de Garantie Mutuelle des Microcrédit, modifié.

La naissance de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, en 2004, s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la précarité. Elle est venue pallier les insuffisances décelées et répondre aux impératifs suivants :

- L'octroi de crédits de manière décentralisée ;
- La simplification des conditions d'éligibilité ;
- L'adaptation des procédures et des modalités d'application aux conditions objectives des populations pauvres ;

- La fluidité des mécanismes d'approbation et d'octroi effectif des crédits pour susciter l'adhésion et la participation des populations pauvres ;
- La pérennité du système par la mise en place de règles de fonctionnement adéquates ;
- La possibilité de répondre à une demande forte, notamment celle émanant des femmes au foyer, de la famille productive, des artisans et de petits agriculteurs - éleveurs.

1.2. L'organisation de l'ANGEM :

❖ Au niveau central, régional et local :

- L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit – ANGEM est un organisme à caractère spécifique, placé sous tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme.
- Afin d'assurer les missions qui lui sont confiées, l'Agence a adopté un modèle d'organisation décentralisée, 6 Structures centrales (4 Directions et 2 Cellules) ainsi que 49 Agences de wilaya couvrant l'ensemble du territoire du pays, soutenues par 548 cellules d'accompagnement au niveau de chaque Daïra.
- Un lien fonctionnel entre la Direction Centrale et les démembrements locaux (Agence de wilaya) est assuré par l'Antenne Régionale. Structure chapotant unemoyenne de cinq (05)Agences de wilayas, elle assure les rôles de coordination, de consolidation et de suivi des activités. Un réseau de 10 Antennes Régionales couvre l'ensemble des Agences de wilayas.

L'agence de gestion du microcrédit est dotée d'un conseil d'orientation et d'un comité de surveillance, elle est dirigée par la direction générale.

1.2.1. La direction générale :

Le directeur général de l'agence est nommé par décret sur proposition du ministre chargé de l'emploi, il est mis fins à ses fonctions dans les mêmes formes. La fonction du directeur général de l'agence est classée, par référence à la fonction supérieure de l'Etat, de chargé de mission du chef du gouvernement.

Le directeur général est investi des pouvoirs de gestion pour agir ; en toutes circonstances, au nom et pour le compte de l'agence.

1.2.2. Le conseil d'orientation :

Structure pluraliste associant dix-sept (17) membres issus de différentes institutions, organismes et associations, le conseil d'orientation a pour rôle de fournir des avis sur toutes les questions relatives à la vie de l'ANGEM. Il développe sa réflexion de manière autonome et transversale. Les membres du conseil d'orientation sont désignés par arrêté du ministre chargé de la solidarité nationale sur proposition des autorités dont ils relèvent, pour une période de trois (3) ans, renouvelable.

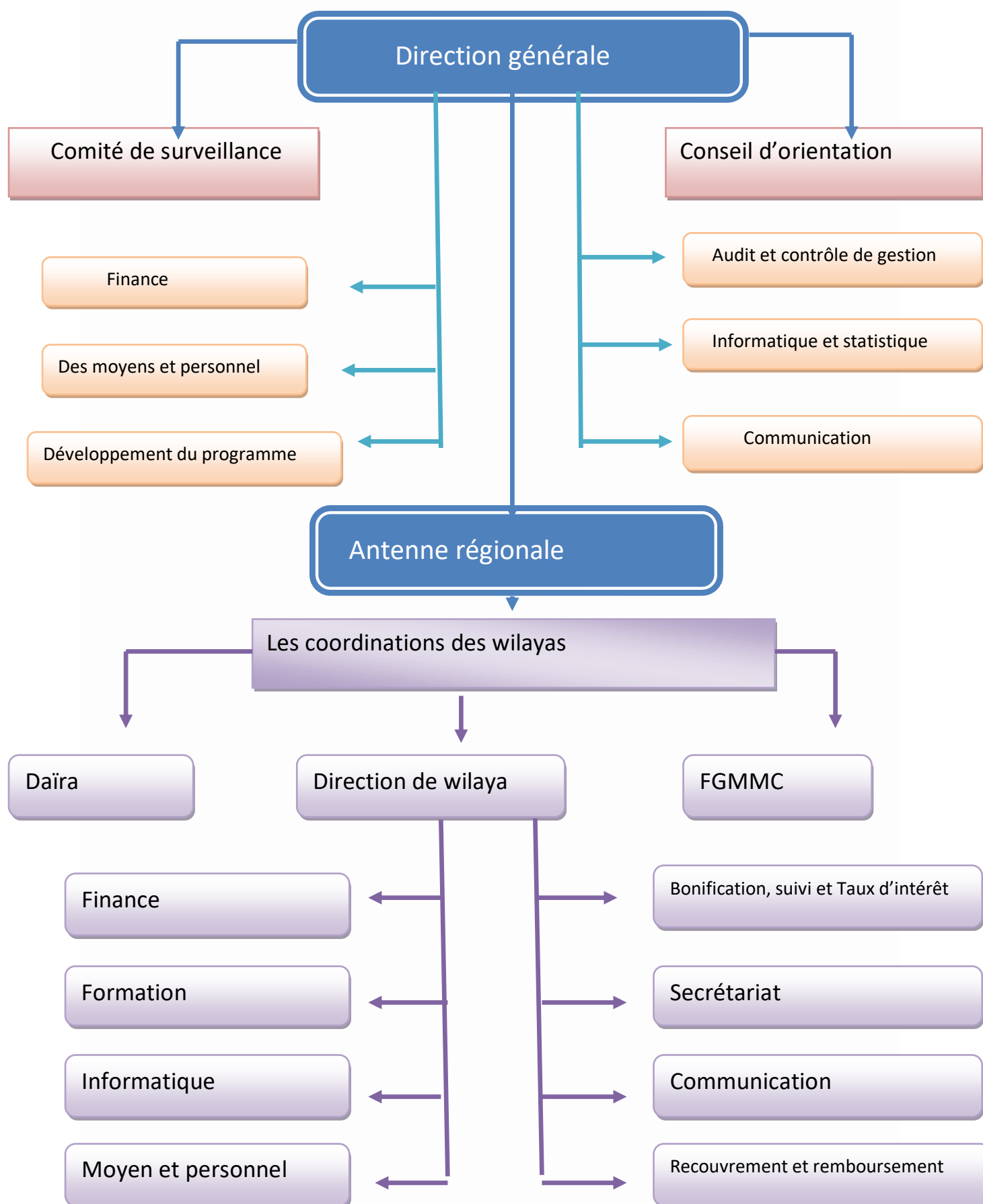
Le président du conseil d'orientation est élu par ses pairs pour une période d'un an, il est assisté d'un vice-président élu dans les mêmes formes et pour la même période, ils sont remplacés dans la même forme en cas de cessation de leur mandat, les membres du conseil d'orientation perçoivent des indemnités prévues par la réglementation en vigueur. Le secrétariat du conseil d'orientation est assuré par le directeur général de l'agence.

1.2.3. Le comité de surveillance de l'agence :

Le Comité de Surveillance de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit est chargé d'exercer, pour le compte du Conseil d'Orientation, le contrôle à posteriori de la mise en œuvre de ses décisions. Il est composé de trois (3) membres désignés par le Conseil d'Orientation. Le comité de surveillance désigne son président parmi ses membres pour la durée de son mandat.

Chapitre III : L'agence CPA N° 189 et financement des micro-entreprises créées dans le cadre de dispositif l'ANGEM de T.O

Schéma N°07 : L'organisation de l'agence ANGEM :



1.3. La présentation de l'ANGEM :

L'Agence nationale de gestion du Microcrédit est créée par le décret n 04-14 du 22/01/2004.

Elle représente un autre outil de lutte contre le chômage et la fragilité sociale, c'est un programme du micro crédit s'inscrit dans le cadre du développement social visé par les pouvoirs publics. Ce développement a pour souci de promouvoir les capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge, en créant leur propre activité et à atteindre un niveau de vie digne et un emploi significatif. Ils peuvent bénéficier des avantages du dispositif ANGEM, les promoteurs âgés de plus de 18 ans, sans revenus et/ou disposant des petits revenus instables et irréguliers, dont le montant d'investissement peuvent atteindre 1 000 000 DA.

Cette agence a pour objectifs :

- ✓ Contribuer à la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les populations féminines ;
- ✓ Sensibiliser les populations rurales dans leurs zones d'origines par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus et d'emplois ;
- ✓ Développer l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui de l'assistanat et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes ;
- ✓ Suivre les activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM ;
- ✓ Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets et la phase d'exploitation ;
- ✓ Former des porteurs de projets et les bénéficiaires de microcrédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus et des très petites entreprises ;
- ✓ Soutenir la commercialisation des produits issus du microcrédit, par l'organisation des salons d'exposition/vente.

1.3.1. Les missions de l'ANGEM :

Instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité, l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit a pour missions :

- Gestion du dispositif du micro crédit, conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Soutien, conseil et accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets ;
- Notification aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, des différentes aides qui leur sont accordées ;
- Suivi des activités réalisées par les bénéficiaires, en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM et en les assistant auprès des institutions et organismes concernés pour la mise en œuvre de leurs projets, notamment les partenaires financiers du programme ;
- Entretien de relations permanentes avec les banques et les établissements financiers, dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma du financement et du suivi de la réalisation et l'exploitation des créances non remboursées dans les délais ;
- Formation des porteurs de projets et des bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus ;
- Organisation de salons (exposition – vente) régionaux et nationaux des produits du micro crédit ;
- Octroyer des prêts non rémunérés ;
- Formation continue du personnel chargé de la gestion du dispositif.

1.3.2. Les modes de financement proposés par l'ANGEM :

1.3.2.1. Les Services financiers :

Le dispositif permet deux (02) formules de financement, dont une avec le concours d'une des cinq (05) banques publiques partenaires.

1^{ère} Formule : Prêts pour Achat de Matières Premières (ANGEM – Promoteur)

Il s'agit de microcrédits non rémunérés octroyés directement par l'ANGEM au titre de l'achat de matières premières. Ils ne dépassent pas les 100.000 DA. Ils sont destinés à financer ceux ou celles disposant d'un petit équipement et outillage mais qui sont dépourvus de moyens financiers pour l'achat de matières premières pour entreprendre et/ou relancer une activité. Ce montant est élevé à 250000 DA au niveau de dix wilayas du Sud. La durée de

remboursement ne peut dépasser 36 mois.(Avant la promulgation du Décret Présidentiel n 11-133 du 22/03/2011, le montant est de 30 000DA).

2ème Formule : Financement Triangulaire (ANGEM – Banque – Promoteur)

Concerne des crédits octroyés par la banque et l'ANGEM au titre de création d'activité par l'acquisition de petits matériels, matières premières de démarrage et au paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité. Le montant du projet est plafonné à 1.000.000DA. (Avant la promulgation précédente, le montant est de 400 000DA).

Le financement se présente comme suit :

- un prêt bancaire de 70%, bonifié à 100%;
 - un prêt ANGEM non rémunéré de 29% ;
 - un apport personnel de 1%.
-
- ❖ Les délais de remboursement peuvent aller jusqu'à 8 années avec un différé de trois (3) années pour le remboursement du crédit bancaire.
 - ❖ Il est à préciser que le taux d'intérêt bancaire est bonifié à hauteur de 100% du taux fixé par les banques et les établissements financiers.
 - ❖ Le remboursement du PNR ANGEM intervient après le remboursement du crédit bancaire (3 ans voire 36 mois).

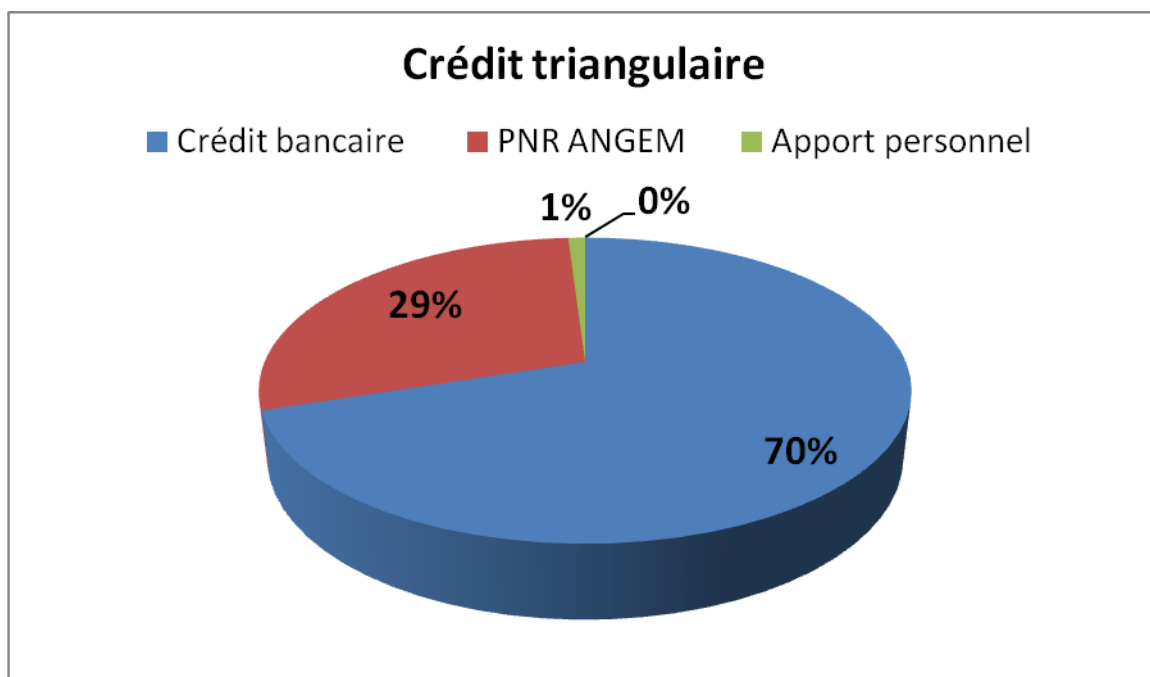
Chapitre III : L'agence CPA N° 189 et financement des micro-entreprises créées dans le cadre de dispositif l'ANGEM de T.O

Tableau N°04 : Tableau récapitulatif des deux programmes de financement (Banque-ANGEM)

Taille du Projet	Profil du promoteur	Apport personnel	Crédit Bancaire	Prêt non Rémunéré	Taux D'intérêt
Ne dépasse pas 100.000 DA	L'achat de matières premières	0%	-	100%	Sans intérêt
Ne dépasse pas 250.000 DA	L'achat de matières premières au niveau des wilayas du sud	0%	-	100%	Sans intérêt
Ne dépasse pas 1 000 000D A	Acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité	1%	70%	29%	Bonifies à 100%

Source : Conception personnelle à partir des informations du site officiel www.angem.dz

Figure N°01 : Montant d'investissement <1.000.000 DA :



Le dispositif est doté d'un fonds de garantie des crédits accordés par les banques, dénommé « Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits- FGMMC) » : qui consiste une garantie pour le promoteur et pour la banque, a été mis en place par les pouvoirs publics pour permettre aux établissements financiers de récupérer leurs créances en cas d'incapacité des promoteurs à honorer leurs engagements dans le cadre du dispositif du microcrédit. Il est fait obligation à tout promoteur d'adhérer au FGMMC pour assurer le financement de son projet.

1.3.2.2. Les services non financiers :

➤ **Accompagnement, conseil :**

L'ANGEM assure un accueil et un accompagnement gracieux et personnalisés des populations, compte tenu de leurs spécificités, tout en assistant les promoteurs dans toutes les démarches relatives à la création d'activité: identification de l'idée, aide au murissement des projets et appui au démarrage des activités.

➤ **Suivi :**

Un suivi de proximité régulier, visant la pérennisation et la rentabilité sociale et économique des activités créées.

➤ **Formations :**

Ce sont des formations dispensées au profit des bénéficiaires. Ces formations sont adaptées aux niveaux d'instruction des promoteurs et à la taille des activités créées.

- *Formation à la gestion de très petites entreprises. (le financement triangulaire dont le montant atteint 1 000 000DA).*
- *Formation à l'éducation financière (les prêts de 100 000DA) Marketing.*
- *Formation sur des thèmes généraux (impôts, fiscalités, etc..).*
- *Formation au programme « GetAhead » - « Aller de l'avant ». (spécialement pour les femmes)*

➤ **Tests de validation des acquis professionnels :**

Une grande partie des populations ciblées sont dépourvues de diplômes pour prétendre à des crédits bancaires bien qu'elles jouissent d'un savoir-faire. L'ANGEM les accompagne auprès d'institutions et organismes habilités pour valider et attester ces savoir-faire.

➤ **Organisation de salon d'exposition/vente :**

L'organisation de salons d'exposition et de vente des produits issus des activités développées dans le cadre du Micro Crédit notamment au profit des femmes travaillant à domicile.

➤ **La mise en ligne d'un site web dédié aux annonces gratuites des promoteurs :**

Ce site a pour finalité l'aide à la commercialisation. Il permettra aux promoteurs bénéficiaires de faire la promotion de leurs produits et services réalisés, et ce, tout en suscitant des échanges dans le domaine du savoir-faire entre eux.

1.3.3. Les aides et les avantages accordés par l'ANGEM :

Deux types d'avantages sont accordés :

1.3.3.1. Accompagnement et financement :

- Formation, soutien, conseil, assistance technique et accompagnement des promoteurs sont assurés par l'ANGEM, à titre gracieux, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités ;
- Le crédit bancaire est bonifié à 100% ;
- Un prêt non rémunéré (PNR), équivalent à 29 % du coût global de l'activité au titre de la création d'activité par l'acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage de l'activité, qui ne saurait dépasser 1000000 DA ;
- Pour l'achat de matières premières, le PNR est fixé à 100% du coût global du projet qui ne saurait dépasser les 100 000 DA. Ce montant est porté à 250 000 DA dans les wilayas du Sud.

1.3.3.2. Les avantages fiscaux :

- Une exonération totale de l'impôt sur le revenu global (IRG) ou de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) pendant une période de trois (3) années;

- Une exonération de la taxe foncière sur les constructions servant aux activités exercées, pour une durée de trois (3) ans;
- Sont exemptés du droit de mutation, les acquisitions immobilières effectuées par les promoteurs, en vue de la création d'activités industrielles ;
- Les actes portant constitution de sociétés créées par les promoteurs sont exonérés de tous droits d'enregistrement ;
- Un abattement d'impôt sur le revenu global ou l'impôt sur les bénéfices des sociétés, ainsi que sur la taxe sur l'activité professionnelle, dus à l'issue de la période des exonérations, pendant les trois premières années d'imposition, comme suit ;
 1. *1ère année d'imposition : un abattement de 70 % ;*
 2. *2ème année d'imposition : un abattement de 50 % ;*
 3. *3ème année d'imposition : un abattement de 25 %.*
- Les droits de douanes relatifs aux équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement, sont déterminés par l'application d'un taux de 5 %.

1.3.3.3. Les conditions d'éligibilité :

- Être âgé de 18 ans et plus;
- Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers;
- Avoir une résidence fixe;
- Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu ou bien, posséder un savoir faireprouvé en relation avec l'activité projetée;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités;
- Mobiliser un apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité ;
- Cotiser au FGMMC dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire;
- S'engager à rembourser le montant du prêt à la banque selon un échéancier arrêté ;
- S'engager à rembourser à l'ANGEM, le Montant du PNR selon un échéancier arrêté.

1.3.3.4. Les principales activités financées par le dispositif ANGEM :

1.3.3.4.1. ARTISANAT :

- ❖ **Textile** : Tissage et tapisserie traditionnels, fabrication de vêtements traditionnels, broderie traditionnelle, peinture sur soie, sur velours et sur verre, fabrication d'article de décoration, poterie, vitrerie, sculpture sur bois.

1.3.3.4.2. SERVICES :

- ❖ **Prestations de service** : Service informatique, coiffure et soins de beauté, restauration rapide, Travaux de réparation mécanique auto et matériels divers.
- ❖ **Santé** : cabinet de médecin, dentiste.

1.3.3.4.3. AGRICULTURE :

- ❖ **Élevage** : Engraissement de bovins, d'ovins de caprins, production de viande et de lait, Aviculture, Cuniculture, Apiculture.
- ❖ **Travail de la terre** : Production de semences, fruits et légumes (séchage et conditionnement), pépinière de fleurs et plantes d'ornement.

1.3.3.4.4. BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS :

- ❖ **BTPH** : Travaux de maçonnerie, petits travaux dans bâtiment (électricité, peinture, plomberie, menuiserie), fabrication de petits matériaux de construction (fabrication de parpaing, ploque décoratives en Lattre).

1.3.3.4.5. INDUSTRIE :

- ❖ **Alimentaire** : fabrication de pâtes alimentaires, couscous, pain, pâtisserie, gâteaux traditionnels, chocolaterie, confiserie, fabrication de glaces, torréfaction et mouture de café, conditionnement d'anchois, torréfaction et conditionnement de cacahuètes.
- ❖ **Habillement** : prêt à porter et confection, fabrication de vêtements sur mesure, bonneterie, tricot, literie, cuisine, ameublement.
- ❖ **Travail du cuir** : fabrication de chaussures, de vêtements

❖ **Travail du bois** : fabrication de meubles et d'articles en bois, vannerie.

❖ **Travail des métaux** : fabrication de serrures, ferronnerie.

2. Présentation du Crédit Populaire D'Algérie :

Le CPA, en tant que banque commerciale, intervient sur le marché de l'intermédiation bancaire et financière. A ce titre, il traite toutes les opérations bancaires et financières notamment la réception des dépôts du public, l'octroi du crédit sous toutes ses formes, la mobilisation de crédits extérieurs.

2.1. Historique de la banque Crédit Populaire d'Algérie :

Le Crédit Populaire d'Algérie est créé en 1966 par l'ordonnance n°66/366 du 29 décembre 1966, ses statuts ont été arrêtés par l'ordonnance n°67/78 du 11 mars 1967. Dans les dispositions générales de ses statuts, le CPA est conçu comme une banque générale et universelle, réputée commerçante dans ses relations avec les tiers.

Le CPA a hérité des activités gérées par des banques populaires qui existaient à l'époque coloniale. Elle a donc bénéficié du patrimoine de ces banques qui ont été dissoutes le 31 décembre 1966. Il s'agit des banques suivantes : La Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Alger, d'Oran, d'Annaba et de Constantine, ainsi que d'autres banques étrangères, Banque Alger Misr, Société Marseillaise du Crédit et Compagne Française de Crédit et de Banque (CFCB) et la Banque Populaire Arabe.

En 1985, le CPA donne naissance à la banque du développement local (BDL), après cession de 40 agences, le transfert de 550 employés et cadres et de 89000 comptes clientèle. Cela s'est fait dans le cadre de restructuration des entreprises publiques suites à la dissociation qu'avaient les banques commerciales notamment BNA-CPA.

avril 1997, le CPA a obtenu son agrément auprès de la Banque d'Algérie, après avoir satisfait les conditions d'éligibilité fixées par la loi n°90/10 sur la monnaie et le crédit, en tant qu'Entreprise Publique Economique (EPE) et sous forme juridique de Société Par Action (SPA), elle est placée sous la tutelle du Ministère des Finances et dotées d'un capital social de 29,3 milliards DA.

Chapitre III : L'agence CPA N° 189 et financement des micro-entreprises créées dans le cadre de dispositif l'ANGEM de T.O

Suite à la promulgation de la loi sur l'autonomie des entreprises en 1988, le CPA est devenu une entreprise publique économique par action (SPA), dont le capital est la propriété exclusive de l'Etat.

En 1989, le CPA a introduit en tant que première banque en Algérie les cartes bancaires et le premier distributeur des billets automatiques (DAB), posant ainsi un jalon décisif sur la voie de la modernisation.

En 1992, les structures centrales ont été réorganisées par la création de la direction générale adjointe (DGA) d'exploitation d'affaire, d'engagement, de développement et d'administration. Chaque DGA regroupe plusieurs directions centrales ; l'objectif étant de décentraliser la décision et d'assurer un meilleur suivi. De nouvelles structures sont apparues telles que : développement, système, organisation, marketing, audit, étude et suivi des engagements et aussi formation.

Durant l'année 1995, le CPA a adopté de nouveaux organismes d'exploitation visant à suivre l'architecture commerciale de la banque à une économie de marché.

Le 07avril 1997, le CPA a obtenu son agrément du conseil de la monnaie et du crédit, devenant ainsi la deuxième banque en Algérie à être agréée après avoir satisfait les conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la loi sur la monnaie et le crédit (loi n°90/10 du 14/04/1990).

Au 31 décembre 2004, le CPA comprend 128 agences encadrées par 15 groupes d'exploitation et compte parmi ses effectifs, 4683 agents dont un tiers de cadres. Le nombre de comptes clientèles était de 1193722 quant au produit net bancaire, il était de 11,5 milliards de dinars.

En 2011, le CPA dispose d'un réseau bancaire encadré par quinze groupes d'exploitation répartis sur tout le territoire national.

Actuellement, le capital social de la banque s'élève à 48milliards de dinars avec un réseau bancaire qui couvre l'ensemble du territoire national avec 158 agences encadrées par 15 groupes d'exploitations.

2.2. Les missions et objectifs du CPA :

2.2.1. Les missions du CPA :

Traditionnellement orienté vers le secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique(BTPH), et le secteur de la santé et des services, le portefeuille du CPA s'est élargi à l'ensemble des secteurs d'activité, aux professions libérales, aux particuliers et ménages, avec notamment le crédit à l'immobilier et l'accompagnement de la micro entreprise dans le cadre des différents dispositifs et garanties mis en place par les pouvoirs publics, à savoir : l'ANSEJ, la CNAC, et l'ANGEM).

- Le CPA se distingue par le financement de la profession médicale (PROMED) ainsi que la profession libérale (PROLIB), la banque est aussi désignée comme chef de file dans les opérations AADL et LPP ;
- Tout en développant son champ de compétences à d'autres gammes de services et produits, la banque participe dans le cadre du plan de soutien à la croissance économique, aux financements de projets d'envergure initiés par l'Etat (centrales électriques, stations de dessalement d'eau de mer, cimenterie, pétrochimie, hôtels,...etc.) ;
- Le CPA a pour mission aussi la réception des dépôts de fonds par le public, en compte ou autrement, remboursable à vue, à terme ou à échéance fixe, et il émet des bons d'obligations : emprunts pour les besoins de son activité ;
- Effectuer et recevoir tout paiement en espèce, par chèque, virements, domiciliation, lettre de crédit et autres activités en banque ;
- Concernant son activité sur le marché des capitaux, particulièrement sur le marché obligataire, le CPA a été accompagnateur et teneur de compte conservateur de titres au profit de plusieurs entreprises émettrices d'obligations comme ALGERIE TELECOM, SONELGAZ, et AIR ALGERIE ;
- Financer par tout mode les opérations de commerce extérieur ;
- Par ailleurs, concernant l'activité internationale, la banque traite toutes les opérations du commerce extérieur (domiciliation, transfert libre, remise documentaire et crédit documentaire) et participe à la mise en place de lignes de crédits extérieurs et des garanties internationales en faveur de sa clientèle ;
- Le CPA traite les opérations de crédit et de banque, il reçoit des dépôts et accorde des crédits sous toutes formes ; prendre des participations dans le capital de

toutes les entreprises et les mobilise pour le compte d'autrui tout crédit consenti par d'autres institutions ;

- A la faveur de la mise en œuvre du processus de réformes économiques en 1988, le CPA est devenu une entreprise publique économique sous la forme juridique de société par action (SPA) dont le capital est la propriété exclusive de l'Etat.

2.2.2. Les objectifs du CPA :

Le CPA a pour mission de promouvoir les différents secteurs d'activité, en assurant des types de fonctions telles que :

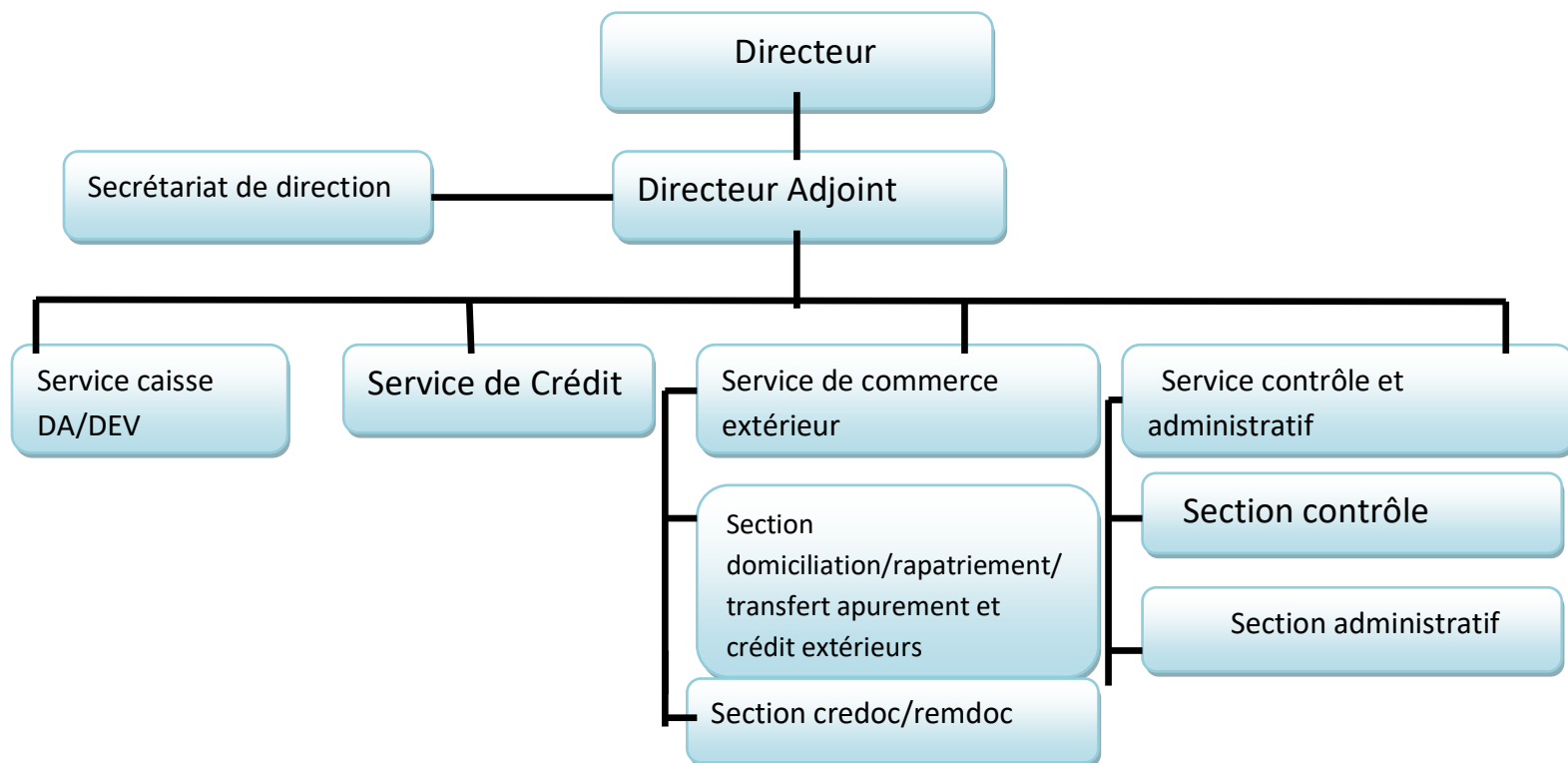
- La collecte des fonds sous diverses formes ;
- Le financement de l'économie ;
- L'intermédiation entre les clients et ses fournisseurs étrangers ;
- L'apport d'une aide à l'Etat, aux collectivités locales et aux organismes publics en exécutant pour leur compte ou sous leur garantie toutes opérations de crédit (micro entreprise).

2.3. La présentation de l'agence CPA de Draa Ben Khedda « 189 » :

Le Crédit Populaire d'Algérie de Draa ben Khedda dans lequel s'est déroulé notre stage pratique a été créé en Avril 1987, il est situé dans la commune de Draa ben Khedda.

Le crédit populaire d'Algérie se situe au 189 cité des 96 logts Apc/Cnep Bt G, Draa ben khedda, Tizi-Ouzou, Algérie.

Schéma N°08 : L'organigramme de l'agence « CPA » N°189 » « Draa Ben Khedda » de 2ème catégorie :



Source : document interne à la banque CPA de Draa Ben Khedda.

2.4. Rôle et organisation des services de l'agence CPA de Draa Ben Khedda :

L'agence CPA de Draa Ben Khedda dispose des services suivants :

A) Le directeur :

Il a pour attributions essentielles :

- Anime, développe, organise et gère un centre de profit ;
- La mise en œuvre de la politique commerciale de l'établissement et définition des objectifs de ses collaborateurs ;
- Veille à l'application de réglementation en vigueur ;
- Veille au maintien à la discipline générale ;
- Décide sur des situations bien particulières ;
- Assure le bon fonctionnement de l'agence, tant au niveau de l'accueil des clients que de la sécurité.

B) Le directeur Adjoint :

Il a pour missions :

- Assister le directeur dans ses tâches ;
- Organiser et contrôler les travaux exécutés par ses services ;
- Participer à l'élaboration du programme de l'agence ;
- Prendre le relais lorsque le directeur est absent.

C) Secrétariat général :

Il a pour missions :

- Assurer le bon fonctionnement administratif et participe à toutes les décisions politiques ;
- Classer et archiver des documents ;
- Filtrer les appels téléphoniques ;
- Organiser les déplacements ;
- Gérer des dossiers transversaux ;
- Rédiger les comptes rendus des réunions ;
- Tenir des agendas et organiser des réunions ;
- Traiter les correspondances ;
- Réceptionner, rédiger et transmettre les courriers et les e-mails ;
- Gérer l'agenda de son responsable.

D) Service caisse : Dinar/Devise :

Il regroupe les services suivants :

1) Le service compartiment Back-office :

- L'échange des chèques ;
- Gestion des procurations ;
- Gestion des chèques ;
- Délivrance de chèque de banque ;
- Les remises : Remises de chèques et Remises effets ;
- Les virements ;
- Manipulation des fonds ;

- Réception des fonds de la part des clients sous forme de dépôts des différents comptes Da/Devise ;
- Le décaissement : Paiement des clients au débit des différents comptes.

2) Le service FrontOffice :

- Confirmation des ordres passés par les clients ;
- Enregistrement des transactions ;
- Règlement et livraison des titres ;
- Versement des dividendes des actions et des intérêts des obligations ;
- Déclaration des transactions à la banque.

E) Service crédit :

Il a pour but :

- Etudier et analyser les dossiers de crédit ;
- Analyser les besoins des clients ;
- Procéder à l'ouverture des lignes de crédit par signature suivant autorisation et dossier formalisés par le service crédit ;
- Collecte et enregistrement des demandes de prêt ;
- Il s'occupe de l'analyse financière et extra financière des demandes de prêts selon les procédures de l'agence CPA. ;
- Préparer les documents nécessaires à la conduite de comité de crédit et au déboursement des prêts ;
- Assurer le suivi régulier des clients selon les règles et les procédures établies par l'agence CPA ;
- Développer et fidéliser des portefeuilles clients.

F) Le service contrôle et administratif :

1) Contrôle : il s'occupe de :

- Contribue activement à la gestion prévisionnelle en établissant le budget sur la base des principaux objectifs fixés par la direction ;
- La vérification des opérations de casse passées durant la journée ;
- Assure le contrôle permanent des réalisations par rapport aux estimations, jouant le rôle d'alerte en cas d'écart.

2) Administratif :

Il s'occupe de :

- Avoir une feuille d'émargement (vérification des signatures) ;
- Déclaration de TVA ;
- Présalaire des stagiaires ;
- Bordeaux d'absence ;
- Etat de chéquiers en stock ;
- Etat de chéquiers et CIB/ + - 1mois ;
- Etat IRG à renseigner ;
- Payement des factures mobiles ;
- Payement des factures téléphone fixes ;
- Renseigner état + copie fiche d'intervention ;
- Budget : établir état ;
- Inventaire ;
- Vérifier les outils de la banque.

G) Le service portefeuille :

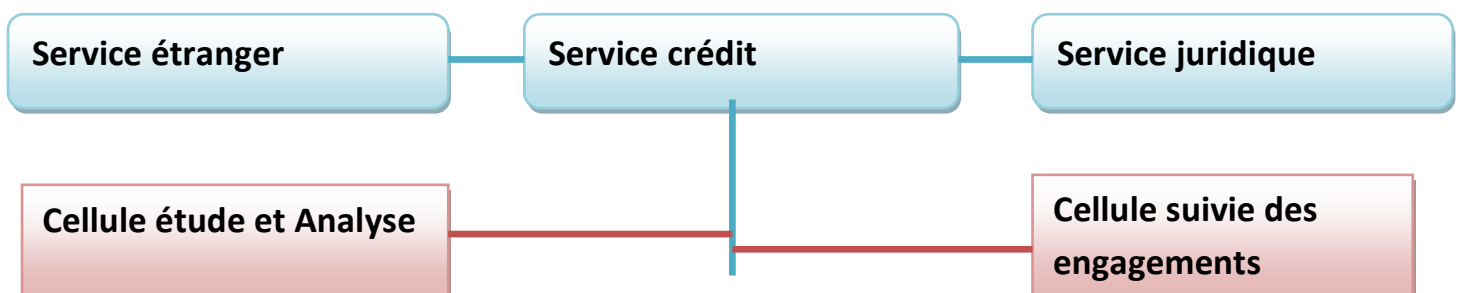
Il a pour but :

- La mobilisation des crédits, les impayés, les dossiers, les risques, les renseignements commerciaux... ;
- L'escompte des chèques et des effets ;
- L'encaissement des chèques et des effets.

2.5. Organisation du service crédit :

Selon la nouvelle organisation du crédit populaire d'Algérie, le service crédit est structuré comme suit :

Schéma N°09 : La structure de service crédit.



Source : Documentation interne au CPA

2.5.1. Rôle du service crédit :

Le département crédit a pour missions principales :

- Renseigner la clientèle sur les possibilités de financement de ses objectifs ;
- La réception et le montage des dossiers de crédit ;
- l'étude et l'appréciation des risques à chaque dossier de crédit ;
- La mise en place des lignes de crédit après recueil des garanties ;
- Suivre, confectionner et exploiter la statistique des engagements ;
- Etablir les rapports d'activités périodiques du service ;
- Assurer le recouvrement des créances litigieuses et contentieuses en collaboration avec la cellule juridique.

2.5.1.1. Cellule d'étude et d'analyse :

Cette structure est constituée d'un ensemble homogène et composé d'analystes regroupés par section d'activité. Ils sont chargés de :

- L'assistance de la clientèle en matière de crédit ;
- La vérification de la conformité des dossiers sur le plan fiscal, administratif et comptable ;
- Etudier les demandes de crédit ;
- Réaliser toutes les études comparatives par secteur ou par branche d'activité pour une meilleure analyse du risque ;
- Concevoir et maintenir une base de données relatives des engagements ;
- Soumettre pour appréciation et décision de la direction de l'agence (comité de crédit d'agence) les dossiers de crédits étudiés ;
- Le suivi régulier et permanent des entreprises financées : suivre conjointement avec la cellule engagement, l'utilisation des crédits et leurs remboursement à échéance ;

- Suivre la réalisation physique des projets d'investissement financés par l'agence établie par le groupe de rattachement avec les propositions adéquates en vue de préserver l'intérêt de la banque.

2.5.1.2. Cellule de suivi de l'engagement :

Organe d'exécution et de suivi, il est chargé :

- Suivre quotidiennement l'engagement de l'agence ;
- veiller à ce que les conditions des banques soient strictement appliquées et procéder en collaboration avec la cellule juridique au recueil des garanties exigées avant les mises en place des crédits ;
- Mettre en place les autorisations de crédit et assurer le suivi et le recueil et veiller à la conformité des garanties bancaires liés au commerce extérieur ;
- Elaborer et envoyer les statistiques destinées aux groupes et aux structures centrales d'études et d'analyses concernées.

2.6. L'image de la banque :

Pour la satisfaction de sa clientèle, le CPA essaye toujours de donner une image propre à ses activités notant qu'il est important de s'attacher à l'image que se font les clients pour pouvoir apprécier le degré de leur satisfaction.

Pour se démarquer de ses concurrents, le CPA reflète l'image d'une banque de référence et ses axes stratégiques s'articulent autour de trois critères qui sont des critères explicatifs de l'image de la banque, de ses valeurs et ses forces, et qui se présentent comme suit :

2.6.1. Professionnalisme :

Il est au cœur de sa culture d'entreprise, imposé pour assurer sa longévité et sa propre image, reconnue par ses clients qui lui font confiance, c'est pourquoi ils le renforcent sans cesse par le développement du savoir-faire.

2.6.2. Esprit d'équipe :

Constitue leur point fort, ils écoutent, dialoguent et cultivent la diversité des talents et cultures pour être plus efficaces collectivement.

2.6.3. Innovation :

C'est leur état d'esprit jour après jour, ils saisissent les changements de l'environnement, en anticipant les besoins de leurs clients, en inventant de nouveaux produits et de nouveaux services.

2.6.4. La politique de communication :

Les actions commerciales d'une banque ne doivent pas se limiter à la gestion des produits ou à la fixation des tarifs ou encore au réseau de distribution. Une banque doit transmettre et communiquer des informations persuasives à l'extérieur de son institution qui permet l'achat des produits bancaires.

Au niveau du CPA, on distingue deux (2) catégories de communications :

2.6.4.1. La communication externe :

La communication externe a pour objectif d'acquérir une image et notoriété qui reflète son identité auprès de son environnement, marché visé.

2.6.4.2. la communication interne :

La communication interne englobe l'ensemble de la communication qui se produit à l'intérieur de la banque. Elle permet au personnel d'être au courant des changements internes, des objectifs et orientations de la banque, car une bonne circulation de l'information interne permet une meilleure diffusion de l'information extérieure de la banque.

SECTION 02 : La relation banque-ANGEM et le financement triangulaire des micro-entreprises.

La collaboration entre les banques et les dispositifs d'accompagnement constitue une opportunité pour les jeunes souhaitant de créer leur propre entreprise et de bénéficier d'une possibilité pour réussir dans leur projet entrepreneurial

Dans cette section, nous présentons un exemple concret d'application d'un financement triangulaire pour illustrer le rôle de la banque et de l'ANGEM dans le financement des micro-entreprises.

1. Les étapes suivies par un demandeur d'un microcrédit:

1. L'inscription en ligne du prometteur sur le site <http://promoteur.angem.com>;
2. La validation de l'inscription en ligne selon les conditions éligibilité ANGEM et la présentation devant l'accompagnateur pour le premier entretien;
3. La présentation des pièces constituant le dossier de crédit (Annexe n°01) ;
4. La contribution à l'étude technico-économique du projet réalisé conjointement avec l'accompagnateur ;
5. Présentation du dossier devant la commission d'éligibilité de la wilaya afin de déterminer si le projet est éligible et l'établissement d'attestation d'éligibilité (les conditions d'éligibilité cités dans la présentation de l'ANGEM) ;
6. Une fois le projet est validé, l'accompagnateur du projet procède à l'établissement des fiches suivantes: Attestation d'éligibilité, factures pro forma (du matériels et matières premières), exemplaire du plan d'affaire prévisionnel, la demande du crédit et l'étude technico-économique, qui seront envoyés à la banque ;
7. Étude de la banque sur la base de dossier technico-économique de l'ANGEM ;
8. Délivrance de l'accord bancaire et la convention entre l'ANGEM/Client, et l'établissement d'autorisation de crédit (Annexe 02);
9. Signature et l'enregistrement de la convention de crédit banque/ Client et ANGEM/Client ;

10. Lorsque le promoteur règle sa cotisation au fond de garantie, ANGEM va établir les ordres d'enlèvements de 100%, puis, l'établissement de premier de 10% au niveau de la banque;
11. Recueil des nantissements du matériels en faveur de la banque établie par le notaire ; enregistrements et publication des nantissements au niveau de la chambre de commerce après signature ;
12. Paiement des frais après recueil de l'ordre d'enlèvement de 90% établie par l'ANGEM ;
13. Paiement de deuxième chèque 90% et les assurances du matériels 100%;
14. Recueil de la délégation d'assurance multirisque professionnelle (MRP);
15. Lorsque le promoteur reçoit le dernier chèque (90%), il débute son activité ;
 - Le remboursement du CMT débutera 3 ans après la mise en place du crédit et s'établira sur 5 ans, soit dix semestrialités, par la suite, il débutera le remboursement du PNR(ANGEM).

2. Le financement triangulaire : exemple d'application

Dans ce titre, nous allons présenter la consistance du projet et l'étude à suivre par la CPA banque et ANGEM pour accorder un crédit.

2.1. La consistance du projet :

- Entreprise : Photographie
- Durée du crédit : 8 ans dont 3 ans de différé
- Taux d'intérêt : 5,75%, Bonifié à 100%
- Dépôt de mise en place du crédit bancaire (CMT) : 06/04/2023
- Périodicité de remboursement : semestrielle
- Date de la première échéance : 06/10/2026

2.2. Le montant d'investissement :

Le promoteur a choisi le financement triangulaire qui se présente comme suit :

Chapitre III : L'agence CPA N° 189 et financement des micro-entreprises créées dans le cadre de dispositif l'ANGEM de T.O

Tableau N°05 : Financement triangulaire pour un photographe.

Rubrique	Taux de participation	Montant
Apport personnel	1%	9817,99
PNR classique	29%	284721,72
Crédit bancaire	70%	687259,32
TOTAL	100%	981799,03

Source : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit

3. Etude technico-économique :

L'étude technico-économique de l'ANGEM fait référence à une analyse approfondie des aspects techniques et économiques liés aux projets de microcrédit. Cette étude est un outil essentiel pour prendre des décisions éclairées concernant l'octroi de microcrédit.

L'objectif de cette étude est d'évaluer la viabilité des projets potentiels en termes de leur faisabilité technique et de leur rentabilité économique. Elle vise à déterminer si les projets proposés sont solides sur le plan technique et s'ils sont susceptibles de générer des revenus suffisants pour rembourser les prêts accordés.

L'étude technico-économique examine plusieurs aspects, à savoir :

- ❖ **Analyse technique** : Cette analyse comprend l'évaluation de la faisabilité du projet du point de vue technique. elle examine la nature du projet, les ressources nécessaires et les compétences requises.
- ❖ **Impact social** : Evaluation de l'impact social du projet en termes de création de la valeur ajoutée et d'emplois, d'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de contribution au développement local.
- ❖ **Etude de marché** : Analyser le marché dans lequel le projet sera mis en œuvre. Cela comprend l'évaluation de la demande potentielle pour les produits ou services du projet, l'analyse de la concurrence, l'identification des clients cibles et l'estimation des revenus attendus.
- ❖ **Analyse financière** : Evaluation la viabilité financière du projet en analysant les coûts et les revenus prévus. Cela inclut l'estimation des coûts de démarrage, des coûts opérationnels, des investissements nécessaires, des flux de trésorerie et des chiffres d'affaires prévisionnels. Elle examine également la rentabilité du projet et la capacité de remboursement des emprunteurs dans les délais convenus.

4. Analyse financière de micro-entreprise :

L'analyse financière de la micro-entreprise a effectué de la manière suivante :

A. Structure d'investissement :

La création d'une micro-entreprise de photographie nécessite des coûts qui sont présentés dans le tableau suivant

Chapitre III : L'agence CPA N° 189 et financement des micro-entreprises créées dans le cadre de dispositif l'ANGEM de T.O

Tableau N°06 : Structure d'investissement en DA.

Rubrique	Cout
Frais préliminaire	20 000,00
Assurances	12 288,03
FGMMC	20 617,78
Equipements de production	849 660,00
Matières premières	99 851,00
TOTAL	1 002 416,81

Source : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit

Le cout de création du projet « Photographie » s'élève à un montant de 1 002 416,81 DA qui est composé de frais préliminaire et d'équipements de production.

B. Structure de financement du projet :

La structure de financement de la micro entreprise en question est représentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°07 : Structure de financement du projet en DA.

RUBRIQUE	TAUX	MONTANT EN DA
Cout de financement du projet	100%	981 799,03
Apport du promoteur en numéraire	1%	9817,99
Prêt non rémunérer (PNR ANGEM)	29%	284 721,72
Emprunt bancaire	70%	687 259,32

Source : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit

Le cout de financement du projet correspond à la soustraction du Fonds de Garantie Mutuelle des microcrédits du cout de création du projet.

$$\text{CFP} = \text{CCP} - \text{FGMMC} = 1\,002\,416,81 - 20\,617,78 = 981\,799.03 \text{ DA}$$

Le montant de financement « **981 799,03 DA** » est entre **100 000 DA** et **1 000 000 DA**, cependant, le financement triangulaire est structuré comme suit :

-Apport personnel : 1% du montant de financement soit : **9817,99 DA**

-PNR ANGEM : 29% du montant de financement soit : **284 721,72 DA**

-Crédit bancaire : 70% du montant du financement soit : **687 259,32 DA**

Chapitre III : L'agence CPA N° 189 et financement des micro-entreprises créées dans le cadre de dispositif l'ANGEM de T.O

5. Tableau d'amortissement du crédit bancaire établi par ANGEM en DA :

70% du coût global du projet (soit 687 259,32) représente le montant du crédit à moyen terme. Le tableau d'amortissement du crédit bancaire représente la structure de remboursement de ce crédit sur huit (08) ans dont trois (03) ans de différé.

-Montant du crédit : 687 259,32 DA

-Durée du crédit par ans : 08 ans

-Taux de crédit bancaire : 5,75%

-Taux de bonification : 100%

Tableau N°08 : Tableau d'amortissement du crédit bancaire établi par ANGEM en DA :

ANNEE	MONTANT INITIAL	INT.BANCAIRE	INT.BONIFIES	INT.A PAYER	T.V.A SUR INT	AMORT CONSTANT	ANNUITE	FGMMC
1	687259,32	48 108,15	48 108,15	0,00	9 140,55		0,00	3 436,30
2	687259,32	48 108,15	48 108,15	0,00	9 140,55		0,00	3 436,30
3	687259,32	48 108,15	48 108,15	0,00	9 140,55		0,00	3 436,30
4	687259,32	48 108,15	48 108,15	0,00	9 140,55	137 451,86	137 451,86	3 436,30
5	549807,46	38 486,52	38 486,52	0,00	7 312,44	137 451,86	137 451,86	2 749,04
6	412355,59	28 864,89	28 864,89	0,00	5 484,33	137 451,86	137 451,86	2 061,78
7	274903,73	19 243,26	19 243,26	0,00	3 656,22	137 451,86	137 451,86	1 374,52
8	137451,86	9 621,63	9 621,63	0,00	1 828,11	137 451,86	137 451,86	687,25
TOTAL	/	288 648,63	288 648,63	0,00	54 843,29	687 259,32	687 259,86	20 617,78

Source : Agence National de Gestion du Microcrédit(ANGEM)

Le montant total de la cotisation au fonds de garantie s'élève à 20 617,78 et représente la garantie de remboursement de l'initiateur de projet pour la banque. Ce montant est versé en une seule fois après notification de l'accord bancaire.

1. Le plan d'amortissement établi par la CPA banque :

- Le montant de prêt : 687 259,32 DA ;
- Crédit bonifié à 100% ;
- Nombre d'échéance : 10 semestrialités
- Date mise en place : 06/04/2023
- Date de 1 ère échéance : 06/10/2026
- Date de dernière échéance : 06/04/2031

Les crédits bancaires bonifiés à 100% sont accordés aux jeunes promoteurs, le tableau d'amortissement ne comporte que le principal crédit fractionné sur la durée de remboursement présenter comme suit :

Montant à rembourser = CMT/10

Chapitre III : L'agence CPA N° 189 et financement des micro-entreprises créées dans le cadre de dispositif l'ANGEM de T.O

Pour calculer le montant d'échéance reste du :

Montant échéance reste du = CMT - Amortissement

En cas de retard de remboursement, même d'une seule journée, la banque applique une pénalité.

Tableau N°09 : Plan d'amortissement (Validé) en DA

N	Date échéance	Amortissement	Intérêts Taxe/Intérêts	Frais de gestion Taxe/frais de G	Tx/Capital	Montant échéance Reste du
01	06/10/2026	68 725,93	-	-	-	68 725,93 618 533,39
02	06/04/2027	68 725,93	-	-	-	68 725,93 549 807,46
03	06/10/2027	68 725,93	-	-	-	68 725,93 481 081,53
04	06//04/2028	68 725,93	-	-	-	68 725,93 412 355,60
05	06/10/2028	68 725,93	-	-	-	68 725,93 343 629,67
06	06/04/2029	68 725,93	-	-	-	68 725,93 274 903,74
07	06/10/2029	68 725,93	-	-	-	68 725,93 206 177,81
08	06/04/2030	68 725,93	-	-	-	68 725,93 137 451,88
09	06/10/2030	68 725,93	-	-	-	68 725,93 68 725,95
10	06/04/2031	68 725,93	-	-	-	68 725,95 0,00
	TOTAL	687 259,32	-	-	-	687 259,32

D'après cette section, nous concluons que le financement combinant la banque (le CPA) et le dispositif (ANGEM) est très avantageux pour les jeunes promoteurs notamment à travers la bonification du taux d'intérêt bancaire à 100%, le différé de remboursement qui donne au promoteur le temps de bien former l'image de son entreprise, et bénéficier des différents avantages fiscaux.

Dans la prochaine section nous allons préciser d'avantage l'apport de l'agence CPA N°189 dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANGEM.

SECTION 03 : Analyse de l'apport du CPA dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANGEM.

Dans cette section nous allons analyser l'apport de la banque CPA dans le financement des micro-entreprises créées en lien avec l'ANGEM.

Au cours de notre recherche, nous avons eu recours à la technique de l'entretien avec les responsables des organismes d'accueil, nous considérons cette méthode comme la seule manière de collecte d'informations.

Les questions que nous avons posées sont des questions simples et générales de quoi nous permettre d'avoir le maximum d'informations spécifiques et plus approfondies. Nous avons préparé un questionnaire d'entretien comprenant six (06) questions à poser au responsable de l'agence CPA N°189, l'objectif est de recueillir des informations sur les financements des demandes de création d'entreprises émanant de l'ANGEM.

1. Relation agence CPA N°189- dispositifs d'appui à la micro-entreprise :

Nous présentons dans cette sous-section les dispositifs d'appui à la micro-entreprise avec lesquels l'agence CPA N°189 entretient des relations de financements. Nous avons ressorti dans le tableau ci-dessus l'ensemble des dossiers financés par CPA-dispositifs (ANGEM, ANADE et CNAC). Le tableau couvre la période 2009-2022.

Tableau N°10 : Tableau des dossiers financés par l'agence CPA N°189-dispositifs (2009-2022).

Dispositifs	ANGEM	ANADE	CNAC
Nombre de dossiers financés	92	358	306

Source : données collectées auprès de l'agence CPA N°189.

Nous remarquons que le grand nombre de dossiers financés par l'agence CPA N°189 (358) sont des dossiers émanant de l'ANADE, ainsi vient le dispositif CNAC avec (306) projets financés et en dernier lieu l'ANGEM avec (92) projets financés.

Chapitre III : L'agence CPA N° 189 et financement des micro-entreprises créées dans le cadre de dispositif l'ANGEM de T.O

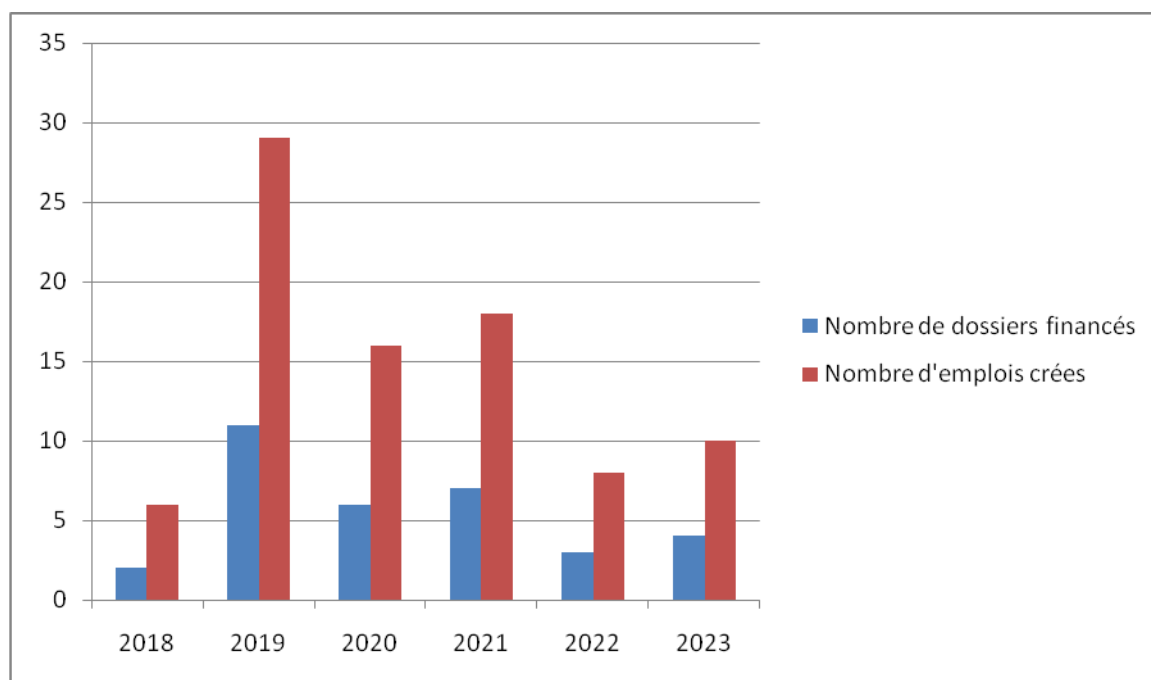
2. Le financement de micro-entreprises par l'agence CPA N°189-ANGEM de 2018 au 15 juin 2023 :

Nous citons dans ce contexte, des statistiques allant du 2018 au 15/06/2023, de l'agence CPA N°189 pour illustrer ce constat le nombre de dossiers validés et financés par l'agence CPA N°189 est de 33 dossiers.

Tableau N°11 : Nombre de dossiers financés et nombre d'emplois créés par l'agence CPA N°189-ANGEM de 2018 au juin 2023 :

Année	Nombre de dossiers financés	Nombre d'emplois créés
2018	2	6
2019	11	29
2020	6	16
2021	7	18
2022	3	8
Janvier-Juin 2023	4	10

Figure N°02: Représentation graphique du nombre de dossiers financés par l'agence CPA N°189 2018-2023.



Source : établi par nous-mêmes à partir des données collectées auprès de l'agence CPA N° 189.

Chapitre III : L'agence CPA N° 189 et financement des micro-entreprises créées dans le cadre de dispositif l'ANGEM de T.O

Selon les données que nous avons eu, nous constatons que durant l'année 2018, l'agence CPA N°189 a financé 2 dossiers (2 micro-entreprises créées) avec 06 emplois créés, on constate une augmentation durant l'an 2019 de 2 à 11 projets financés et aussi une augmentation de nombre d'emplois jusqu'au 29 emplois, en 2020 elle a financé 6 dossiers avec 16 emplois créés, 7 projets financés en 2021 avec 18 emplois créés, puis en 2022 les projets financés ont baissé jusqu'à 3 projets avec 08 emplois créés, et durant le premier semestre de l'année 2023, l'agence a financé 4 projets avec 10 emplois créés.

A ce titre, nous voulons savoir l'impact de la situation sanitaire en lien avec la pandémie de la COVID-19 sur la cadence de financement des micro-entreprises par l'agence CPA. Nous constatons qu'il n'existe aucun impact sur le traitement de demandes de financement.

3. Le financement des dossiers par l'agence CPA N°189-ANGEM par secteur d'activité (2018-2023) :

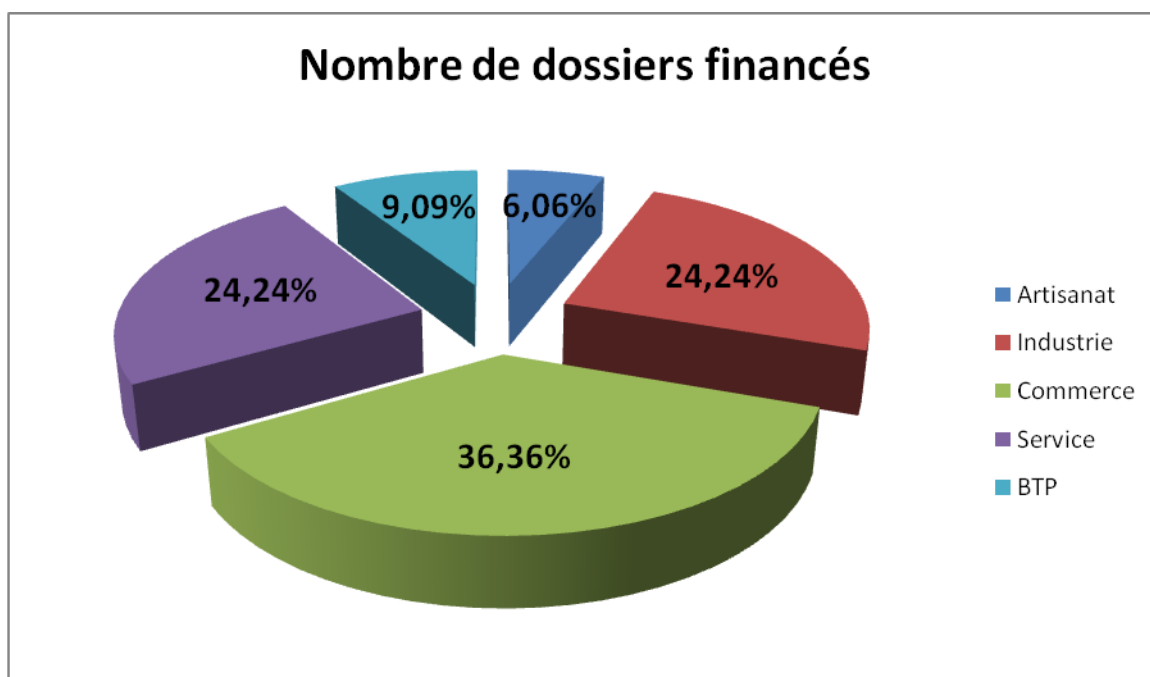
Nous allons présenter dans le tableau ci-dessus le nombre de dossiers financés par l'agence CPA par secteur d'activité.

Tableau N°12 : Répartition des dossiers financés par secteur d'activité par l'agence CPA-ANGEM.

Secteur d'activité	Industrie	commerce	Service	BTP	Artisanat
Nombre de dossiers financés	8	12	8	3	2

Source : données collectées auprès de l'agence CPA N°189.

Figure N°03 : Répartition des dossiers financés par secteur d'activité par l'agence CPA-ANGEM en pourcentage (%) :



Source : établi par nous-mêmes à partir des données collectées auprès de l'agence CPA N° 189.

Nous constatons à travers de tableau et de figure précédents que le secteur de commerce est le plus convoité par les jeunes promoteurs (36.3% du total), suivi par le secteur d'industrie et service (24.2% chaque secteur) et en dernier le secteur BTP et artisanat (9% et 6% respectivement).

D'après les données collectées de l'agence CPA N°189 ; la majorité des dossiers ont été acceptés approximativement 90% contre 10% rejetés. Toutefois il y'a des dossiers qui ont connus un désistement. Plusieurs raisons causent la restitution des dossiers à l'ANGEM, par exemple si le dossier administratif est incomplet ou bien la non-conformité du diplôme ou de la qualification professionnelle par rapport au projet sollicité.

4. Les inconvénients de financement soulevés par la CPA banque par rapport aux dossiers émanant de l'ANGEM :

Tenant compte des projets financés antérieurement par rapport aux dossiers émanant de l'ANGEM, la banque a soulevé des difficultés, à savoir :

- **Faible rentabilité** : L'absence de rentabilité des projets financés par L'ANGEM et la CPA banque, cette dernière, se trouve dans une position où elle ne peut pas proposer aux bénéficiaires des crédits de nouveaux produits dont ils ne sont pas besoin.
- **Risque de non-remboursement** : Malgré les avantages dont bénéficient les promoteurs, tels que la bonification des crédits, le risque de non-remboursement reste élevé. Des facteurs tels qu'une capacité financière insuffisante, des changements de circonstances personnelles imprévues et des conditions économiques défavorables contribuent à ce risque.
- **La viabilité** : La plupart des promoteurs, lorsqu'ils lancent leurs entreprises négligent l'étude de marché ce qui les empêche d'évaluer la viabilité de leurs projets dans leur environnement socio-économique. Par conséquent, ils manquent de connaissances sur les facteurs qui pourraient influencer le succès ou l'échec de leur entreprise.
- **La mobilisation des moyens humains** : Cela désigne l'action de mettre à disposition une quantité accrue de personnel et de temps pour se concentrer sur le traitement des dossiers provenant de l'ANGEM, plutôt que de s'engager dans des activités qui génèrent des avantages plus fructueux pour la banque.

5. Le remboursement des crédits accordés par la CPA banque et le dispositif ANGEM :

Le non-remboursement des crédits accordés par l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) et le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) n'a pas d'effet négatif sur le financement des nouvelles demandes, car la grande majorité des bénéficiaires (plus de 80%) remboursent leurs crédits en temps voulu. Seule une petite partie des emprunteurs rencontre des difficultés à rembourser leurs prêts. En revanche, d'autres dispositifs tels que l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat ANADE (Ex : ANSEJ) et la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) rencontrent des problèmes de remboursement de crédits, ce qui peut être attribué à des montants plus importants accordés.

6. Le degré d'implication de la CPA banque dans le financement des micro-entreprises : une synthèse des résultats :

D'après l'analyse et la recherche que nous avons établi au sein de l'agence CPA N°189 et ANGEM, portant sur le rôle de la microfinance dans l'émergence des micro-entreprises,

nous pouvons dire que la collaboration de l'agence CPA N°189-ANGEM favorise la création des nouvelles micro-entreprises.

Ainsi que la banque CPA est impliquée dans le financement des micro-crédits-ANGEM, et d'après l'étude faite et l'entretien que nous avons établi avec le responsable de la banque et un accompagnateur de l'ANGEM, qui nous ont confirmé que l'agence CPA N°189 a financé la majorité des dossiers émanant de l'ANGEM soit 33de dossiers financés (de 2018 jusqu'au juin 2023) avec 87 emplois créés.

Cependant, la CPA banque est suffisamment impliquée dans le financement des microcrédits-ANGEM, malgré que l'agence CPA N°189 a soulevée beaucoup de contraintes en matière de financement de dossiers de nouvelles créations.

Le CPA s'efforce de respecter les textes et règlements qui s'appliquent à toutes les banques. Nos conclusions, basées sur les réponses obtenues lors de l'entretien, indiquent que le CPA fait des efforts en matière de financement, en se conformant aux réglementations pour assurer une gestion efficace et le bon déroulement des opérations bancaires. Il convient de souligner que bien que le CPA fasse des efforts dans ce domaine, certaines décisions sont dépendantes de décisions centralisées en raison de certains textes en vigueur.

CONCLUSION:

Dans ce chapitre, nous avons démontré la notion de partenariat entre CPA et ANGEM, notamment les services proposés par la banque en matière de crédit et les principaux paramètres conditionnant leur octroi. Ces deux partenaires sont dépendants et leur redressement économique passe par l'amélioration de leurs relations.

A travers le stage que nous avons effectué au sein de l'agence CPA N°189, nous avons constaté que cette dernière a une relation très importante avec les micro-entreprises et l'ANGEM, et elle intervient dans tout financement de nouvelle création provenant de ce dispositif dit ANGEM.

Au terme de cette étude, nous pouvons conclure que le financement bancaire est une solution optimale à envisager pour les micro-entreprises, si elle se construit sur un climat de confiance. Nous avons en effet démontré qu'une transparence informationnelle optimale engendrait un meilleur accès au financement.

Nous pouvons suggérer, modestement, à l'agence CPA N°189 ce qui suit :

- ✓ Avant d'accorder une promesse de prêt, il serait judicieux de contacter la centrale des risques pour évaluer la solvabilité des promoteurs ;
- ✓ Il est préférable d'orienter les projets vers des initiatives innovantes et créatrices de richesse ;
- ✓ Il est essentiel de sensibiliser efficacement les jeunes entrepreneurs et de communiquer de manière claire avec eux ;
- ✓ Simplifier les procédures bancaires et réduire les délais afin de diminuer la bureaucratie ;
- ✓ Il est recommandé de suivre rigoureusement toutes les étapes du processus de création d'entreprise et d'adopter des règles prudentielles, en respectant les principes fondamentaux de gestion ;
- ✓ Toujours se référer au plan prévisionnel établi avec rigueur afin de vérifier la cohérence du projet.

Conclusion générale

Conclusion générale

Le financement bancaire a toujours été au centre des débats et des préoccupations des entreprises pour assurer leur croissance. Toutefois le rôle de la banque s'étend à la satisfaction des besoins de ces dernières notamment les micro-entreprises, grâce à l'opération de crédit.

En Algérie, les jeunes porteurs de projets, ont toujours recours aux organismes d'aide et de soutien à la création de leurs propres micro-entreprises dans le but de bénéficier des aides financières et des différents avantages fiscaux. Parmi ces organismes, nous trouvons l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit sous abréviation ANGEM qui est en relation directe avec cinq banques publiques dont le Crédit Populaire d'Algérie (CPA).

Dans notre travail, nous avons recherché à examiner le rôle de la microfinance dans l'émergence des micro-entreprises, et ce, par une analyse du rôle de la collaboration banque CPA-ANGEM dans la création des micro-entreprises.

Dans ce cadre, nous avons développé dans un premier lieu les aspects théoriques relatifs à la microfinance et nous avons présenté les différents dispositifs publics d'aide et de soutien à la création d'entreprise en Algérie.

Dans un second lieu, nous avons développé les aspects théoriques relatifs à l'entreprise et les étapes de la création d'entreprise particulièrement la micro-entreprise afin de ressortir la place socioéconomique de cette dernière. Occupant une grande place par rapport aux autres, les entreprises de très petites tailles ont un impact crucial sur la création de la richesse, d'emplois et la réduction des inégalités sociales. Cette question du financement se manifeste dans le cadre de la relation CPA/ANGEM par un type de financement original qui est le financement triangulaire.

Au terme de notre travail de recherche, l'analyse de la relation CPA/ANGEM en termes d'émergence des micro-entreprises, nos recherches nous ont permis de répondre à la question posée au départ «notre problématique », en effet, la relation entre le Crédit Populaire d'Algérie et l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit a joué un rôle positif dans l'émergence des micro-entreprises. Cette relation a été déterminante pour favoriser la création et le développement de ces petites entreprises.

la CPA banque et impliquée dans le financement des micro-entreprises ANGEM, mais pas fortement. Son implication reste insuffisante, car ses interventions sont fortement dépendantes du contexte économique notamment international. Aussi, malgré les efforts de la

Conclusion générale

CPA banque dans le financement des micro-entreprises ANGEM, sa mission reste très encadrée par une réglementation contraignante et par des directives émanant du centre.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages et revue :

- A. BOUGHABA, « Analyse et évaluation de projets », 2^{ème} édition, BERTI, Alger 2005.
- B. LAKHLEF, « Création et gestion d'entreprise », 2^{ème} édition, Alger livre, Alger 2009.
- B.BRENNEMANN et S.SEPARI, « Economie d'entreprise », DUNOD, paris, 2001.
- BrigitHelms, « La création de secteurs financiers accessibles à tous », CGAP/WORLD, édition Building Inclusive Systems, Washington, 2006.
- DJOUADI. N & DJEDIDI.R, « les apports de l'intelligence économiques à la PME en Algérie-cas de société Wouroud », IN revue EcoNature, N°01, 2015.
- Esther.Duflo ; « La politique de l'autonomie, Lutter contre la pauvreté2 », Seuil et la République des idées, Janvier 2010.
- F.MAKHLOUF, « L'entreprise organisation et gestion » pages bleues, Alger 2006.
- LASARY, « Economie d'entreprise », Collection (C'est facile), 2001.
- M.YUNUS & A.JOLIS, « Banker to the poor: microlending and the battle against world povrety », Public Affairs, New York, 1999.
- N.HERMES & R.LENSINK, « The Empirics of microfinance, what do we know », The Economic Journal, 2007.
- P.A. Julien, « les PME, bilan et perspectives », Edition Economica, Paris, 1994.
- Robert Reck Christen; Richard Rosenberg & Veena Jayadeva, « Financial institutions with a double-bottomline: implications for the future of microfinance. CGAP Occasional Paper, Juillet 2004.
- S.BOYE; J.HAJDENBERG & CH.POURSAT, « Le guide de la microfinance, Microcrédit et épargne pour le développement », éditions d'Organisation Groupe Eyrolles, Paris, 2006.

Thèses et mémoire :

- DEGNON.B.G : « microfinance et problématique de réduction de pauvreté au Bénin », diplôme d'études approfondies en socio-anthropologie du développement, université d'Abomey-Calavi, 2012.
- DRAICHE.R ; « impact du micro crédit sur l'activité économique : cas pratique al amana », mémoire de licence en science économique et gestions, université polydisciplinaire de Tetoun, 2007.
- H. DIALLO, L. RAHAMEFY & M. SYLLA, « Rôles des banques primaires dans le financement des micro-entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ, cas de la BNA », UMMTO, 2004-2005.
- H. HADJLOUM, C. HAMIDANI & S. DRIOUECHE, « La création et le financement de la micro-entreprise dans le cadre du dispositif CNAC », UMMTO, 2006-2007.
- H. LEHARA, H. MALLEK & N. LOUNNAS, « Création de micro-entreprise en Algérie cas d'étude ANSEJ », UMMTO, 2011-2012.
- L. MEKSEN, K. YEBBOU & L. ZENOUD, « La création et le financement de la micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ », UMMTO, 2011-2012.
- L.AHMANE et O. BRIKI, « La contribution de la BNA dans le financement des Micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANADE (Ex ANSEJ) : Cas BNA et ANADE de Tizi-Ouzou », mémoire de fin d'étude, Finance et banques, UMMTO, 2019-2020.
- LOUGAR ROZA, « Impact du micro crédit sur le développement économique : cas l'ANGEM TO », Mémoire de Magister en Sciences économiques, UMMTO, 2009, P.52-53.
- Mémoire en ligne réalisé par Jose Ramon Campus Pineiro, « L'évaluation de l'impact social d'une institution de microfinance », Québec, 2019.
- Mémoire online présenté par Micheline ALELO MBOTATO, « L'analyse des déterminants de l'accès aux microcrédits par les micro-entrepreneurs du marché central de la ville de Kananga », économie et finance, 2020.
- Mémoire réalisé par ALI HOUMMADO MOUSSA, encadré par Dr ABRIKA BELAID, « Les stratégies de développement socioéconomiques à travers la microfinance à Djibouti », UMMTO, 2020.

Bibliographie

- Mémoire réalisé par Thu TrangBui, « Les facteurs influant sur le développement de la microfinance au Vietnam », Economics and Finance, Université Sorbonne Paris Cité, English, 2017.
- N. MOUALEK & Z. OULD SAID, « Financement des micro-entreprises dans le cadre de dispositif ANSEJ », UMMTO, 2005.
- S.TALANANA & M.MESSAOUDI, « Financement des micro-entreprises à leurs créations, Cas : ANSEJ de Tizi-Ouzou », UMMTO, promotion 2017.

Site internet :

- Guide de création d'entreprise (www.and.dz).
- <https://and.dz/site/wp-content/uploads/guide-de-creation-dentreprise-2022-3.pdf>.
- <https://theses.hal.science/tel-02302637>.
- <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1496#:~:text=L'entreprise>.
- <https://www.lamicrofinance.org>.
- www.angem.dz .
- www.cpa.dz .
- www.lamicrofinance.org.

Documents :

- Centre National De Registre De Commerce (CNRC).
- Document interne à l'ANGEM.
- Document interne à la banque CPA de Draa Ben Khedda.

Articles :

- Articles (551, 564, 563, 566, 590, 592) du code de commerce.
- Articles 715 et 796 du code de commerce.

Annexes

ANNEXE N°01

Le dossier de financement pour la création d'activités par le microcrédit doit comporter les documents et pièces ci-après :

- Une demande manuscrite du bénéficiaire ;
- Un extrait d'acte de naissance n°12 ;
- Une fiche de résidence ;
- Le diplôme, la qualification professionnelle et/ou savoir-faire du demandeur ;
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ou du permis de conduire en cours de validité ;
- Un exemplaire de la décision d'éligibilité et de financement établie par l'ANGEM ;
Une copie du bail de location d'une durée minimum de deux (02) années renouvelables ;
- Un exemplaire de l'étude technico-économique, préparée conjointement par le bénéficiaire et l'ANGEM et complétée par la (les) facture(s) pro-forma des équipements et matériels à acquérir et/ou des matières premières et/ou de marchandises et/ou un devis estimatif des travaux d'aménagement à réaliser ;
- Un devis d'assurance des équipements et matériels à acquérir pour une année ;
- Une copie du registre de commerce et/ou tout autre document d'immatriculation (Carte de fellah, carte d'artisan,...) ;
- Une copie du certificat d'existence ou de la carte fiscale ;
- Un procès-verbal de visite du local devant abriter l'activité établi par l'accompagnateur de L'ANGEM et cosigné par le bénéficiaire, à l'exception des activités non sédentaires.

ANNEXE N°02

CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

Groupe d'Exploitation :.....

NOTIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT

(Adressée par le Groupe d'Exploitation à l'agence)

A M le (la) Directeur (Directrice) de l'agence.....

Objet : Financement de la création d'activités par le microcrédit/ANGEM

Relation ;.....

Activité :.....

Suite à la demande de crédit introduite par la relation citée en marge, nous vous informons que le comité de crédit en sa séance du..... a marqué son accord pour le financement du projet par le micro-crédit à hauteur de 70% du coût global de l'activité de DA.

- Montant du crédit de..... DA;
- Durée du crédit : huit (08) ans dont une période de différé de trois (03) ans pour le remboursement du principal et un différé d'une (01) année pour le paiement des intérêts ;
- Taux d'intérêt variable bonifié à % ;
- Périodicité de remboursement semestrielle.

Garanties :

- Nantissement spécial des équipements et matériels ;
- Gage du matériel roulant ;
- Délégation Assurance Multi Risques Professionnelle ;
- Délégation Assurance Tous Risques.

Nous vous informons que l'autorisation de crédit ne sera établie que lorsque les conditions suivantes seront réunies :

- Ouverture d'un compte au bénéficiaire ;
- Justificatif de versement de la part d'autofinancement de : DA ;
- Réception du virement du montant de l'aide de l'ANGEM (PNR) de : DA ;
- Un contrat d'adhésion au Fonds de garantie pour toute la durée du crédit bancaire ;
- Une copie de la décision des aides et avantages accordés par le dispositif du micro-crédit, délivrée par l'ANGEM.

La validité de cet accord est de (12) mois à compter de la date de sa signature.

Salutations.

Le Directeur du Groupe d'Exploitation

ANNEXE N°03

Condition d'accès aux crédits :

- Etre âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité.
- Etre sans revenus.
- Avoir une résidence fixe.
- Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités.
- Mobiliser, l'apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition des équipements et matériels.
- Verser les cotisations au Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits (0.5% du crédit bancaire).

Dossier administratif à fournir par le promoteur :

- Une 01) photo d'identité récente
- Deux (02) extraits de naissance.
- Deux (02) fiches de résidence.
- Deux (02) copies légalisées de la carte d'identité nationale ou permis de conduire.
- Deux (02) exemplaires du diplôme ou certificat de travail ou attestations de stages ou attestations de validation du savoir-faire.

Dossier financier à fournir par le promoteur :

- Un (01) exemplaire de factures pro forma des équipements/matériels et la matières premières à acquérir en TTC.
- Un (01) exemplaire de factures pro forma des marchandises pour les activités commerciales.
- Un (01) exemplaire de facture pro forma d'assurance des équipements j matériels à acquérir en TTC.
- Un (01) devis estimatif et quantitatif d'aménagement des locaux/terrain, établis par une entreprise BTP et des artisans, qualifiés pour ce type de travaux.

Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement :

- Une (01) déclaration et un (01) engagement pour bénéficier du micro crédit établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur.

ANNEXE N°04

Questions :

- Parmi les dispositifs ANADE, CNAC, ANGEM, dans lequel intervient le plus l'agence CPA N° 189, DBK ?
- Approximativement, combien de projets financés par l'agence CPA N°189, les cinq dernières années voire (2018-2023) provenant de l'ANGEM ?
- Combien d'emplois créent pendant cette période (2018-2023) ?
- La situation sanitaire liée à la COVID-19, a-t-elle un impact sur la cadence de traitement des demandes de financement ?
- Quelles sont les inconvénients liées au financement soulevées par le CPA par rapport aux dossiers émanant de l'ANGEM ?
- Le problème de remboursement des crédits accordés ont-ils un impact sur le financement de nouvelles demandes ?